

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |                                                                                                                                                                             |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée                                                                                                 | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées                                                                                                                                                                                                                                              |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)                                                                          | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur                                                                                           | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible                                                                                                                        | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:                                                                                                                      |                                     | Includes index.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

JOURNAL  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Publié sous la direction du Ministère de l'Instruction publique.)

---

LOUIS GIARD, ÉCR., SECRÉTAIRE AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, RÉDACTEUR.  
NAPOLÉON LEGENDRE, ÉCR., SOUS-RÉDACTEUR.

---

DIX-NEUVIÈME VOLUME.

1875.

---

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC :  
LEGER BROUSSEAU, IMPRIMEUR.



# TABLE DES MATIÈRES.

ACADEMIE commerciale catholique de Montréal, 53.

## AGRICULTURE :

L'enseignement agricole, 21.

ANNONCES, 16, 32, 48, 96, 112, 141, 176.

AVIS OFFICIELS, 44, 62, 72, 87, 109, 133, 153, 172, 184.

## BULLETIN :

— de l'agriculture, 32, 173, 191.

— de l'archéologie, 192.

— des bons exemples, 176.

— bibliographique, 21, 62, 74, 94, 110, 136, 159, 173, 186.

— du commerce et de l'industrie, 142, 191.

— de la géographie, 139.

— de l'histoire, 30.

— de l'histoire naturelle, 175.

— de l'horticulture, 64.

— de l'instruction publique, 93, 138, 174.

— des lettres, 174.

— des publications nouvelles, 94, 137.

— des sciences, 31, 46, 76, 110, 141, 174, 187.

— des statistiques, 47, 63, 176.

CARTE DE LA NOUVELLE FRANCE, par M. Genest, 135.

CAUSERIES ÉCONOMIQUES, le monopole ; consommation ; luxe et épargne, 41 ; le commerce, 61 ; les accapareurs et les spéculateurs, 71 ; les débouchés ; voies de communication, 101 ; la sécurité ; les impôts, 131 ; la médaille et le revers, 170.

— un sou de rente, 132.

CHAUVEAU, mort de madame, 91.

COLONNES DE LA RÉDACTION, 14, 29, 45, 73, 91, 110, 135, 157, 185.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES, voir *nominations*.

CONFÉRENCES des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, 91, 157.

— de l'école normale Laval, 72, 185.

DIPLOMES octroyés par les bureaux d'examineurs, 44, 73, 87, 134, 157, 172, 185.

— par les écoles normales, 109.

DISTRIBUTION DES PRIX dans les écoles normales, 135.

## DOCUMENTS OFFICIELS :

— Rapport du ministre de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1873 et en partie pour l'année 1874, 33, 50.

— Tableau de la subvention en faveur de l'éducation supérieure pour 1874, 77.

— Tableau de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres, 89.

## ÉDUCATION :

— Discours de Mgr. Dupanloup sur l'éducation, 1, 18.

— Ce qu'il faut enseigner aux enfants dans les écoles primaires, 83.

— Rendons l'école éducatrice, 99.

— Du développement physique des enfants dans les écoles primaires, 100.

— L'utile et le futile dans l'éducation contemporaine, 114.

— Education de l'homme par lui-même, 163.

— Le travail et la douleur, 163.

GÉOGRAPHIE :—La Guyanne, 165.

HISTOIRE DU CANADA :—Coup d'œil général sur le Canada (suite) 7, 26.

INSTITUTEURS (annonces d'), 157, 173.

## LITTÉRATURE (prose) :

— Les vingt sous de Gabrielle, 49.

— Les déceptions de Jacques, 66, 82.

— Travail et talent, 97.

— Le patriotisme d'une mère, 113.

— Monsieur St. Georges, 145.

MASSON, (incendie du collège), 15.

## MUNICIPALITÉS SCOLAIRES,

### ANNEXIONS :

Harrington, 134.

Ile St. Ignace, 73.

Leslie, 73.

Litchfield, 73.

N.-D. de Laterrière, 156.

N.-D. des Anges, 156.

St. Claire, 172.

St. Malachie, 172.

Wexford, 73.

### DÉLIMITATIONS,

La Pesche, 156.

N.-D. du Lac, 184.

Sto. Anne-de-Stukely, 73.

St. Louis des-Îles 1 Ha 1 172.

St. Patrice-de-Beaurivage, 156.

### DIVISIONS,

Barford, 156.

Grenville, 134.

Iverness, 73.

Montcalm, 73.

St. Alphonse, 156.

St. Sébastien, 156.

Sorel, 134.

Stanbridge, 156.

Templeton, 134.

### ÉRECTIONS,

Cawood, 156.

Dixville, 156.

East Farnham, 73.

Ile Madame, 134.

Pohénégamouk, 156.

Pontiac, 73.

Quyon, 134.

St. Alphonse, 172.

Sto. Françoise, 156.

St. Gédéon, 156.

St. Louis, 134.

Smeyerslad, 134.

## NOMINATIONS,

### BUREAUX D'EXAMINATEURS :

Bedford, 44, 156.

Gaspé, 44.

Ile de la Magdeleine, 72.

St. Hyacinthe, 44.

### COMMISSAIRES D'ÉCOLES :

Anse St. Jean, 134.

Anse à Grisfonds, 184.

Aylwin, 184.

Bagotville, 156.

Barachois, 156.

Cawood, 156.

Chambly (Canton), 184.

Chesham, 156.

Chester-Est, 133.

Chester-Nord, 156.

Chichester, 156.

Chicoutimi, 133.

Clifton Est, 184.

Clinton, 156.

Delaie, 133.

Ditton, 156.

Dixville, 184.

East-Farnham, 156.

Emberton, 156.

Epiphanie, 184.

Gaspé-Sud, 156.

Harrington, 44.

Harvey, 133.

Hope, 72.

Hull, 33.

Ile-du-Calument, 156.

Ile Madame, 156.

Laprairie, 156.

Northfield, 184.

N.-D.-du-Lac, 172.

Pabos, 44.

Petite-Rivière, 184.

Québec, 133.

Quyon, 133.

Rimouski, 44.

Ripon, 133.

Ristigouche, 72.

S.-C. de-Marie, 156.

Sto. Anne-Lapocatière, 133.

Sto. Anne-des-Monts, 156.

St. Alexandre, 133.

St. André d'Acton, 156.

St. Basile, 156.

Sto. Claire, 44, 156.

St. Cyrille, 72, 156.

St. David, 184.

St. Esprit, 133.

St. Féréol, 156.

St. François, 133.

St. Germain de-R., 156.

St. Hermas, 133.

St. Jean, 156.

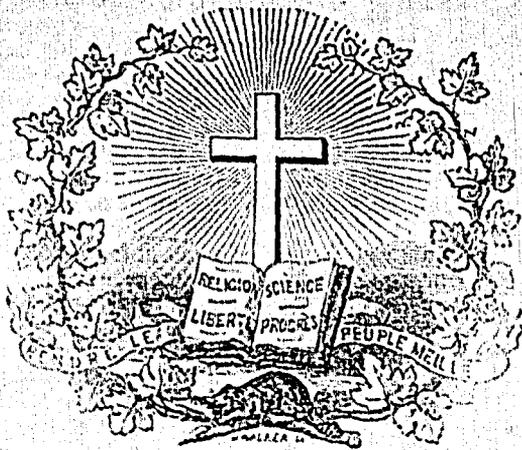
St. Jean-Baptiste, 156.

St. Jean Baptiste, (village) 156.

St. Joseph, 34, 156.

St. Joseph-de-S., 156.

- St. Joseph-du-Lac, 72.  
 St. Louis, 133.  
 Ste. Louise, 184.  
 St. Luc, 156.  
 St. Malachie, 156.  
 St. Malo, 44.  
 Ste. Marguerite-de-B., 156.  
 St. Paul-de-la-Croix, 44.  
 St. Polycarpe, 134.  
 St. Prime, 184.  
 St. Roch-Nord, 156.  
 St. Urbain, 184.  
 St. Valier, 133.  
 Sorel, 156.  
 Shawville, 133.  
 Smeyerstad, 134.  
 Standon, 44.  
 Stanstead, 44, 134.  
 West Wickham, 133.  
 Wolfestown, 156.  
 Wright, 184.
- PROFESSEURS aux écoles normales, 133, 156, 185.  
 PROFESSEURS à l'école polytechnique, 185.
- SYNDICS D'ÉCOLES :
- Côte-des-Neiges, 156.  
 Roxton, 156.  
 St. André d'Acton, 62.  
 St. Etienne-de-Chelsea, 134.  
 St. Germain-de-Rimouski, 134.  
 St. Jean, 156.  
 St. Jean-Baptiste, 156.
- NOUVELLES ET FAITS DIVERS, 30, 46, 63, 76, 93, 110, 138, 187.  
 PALMARE, 106, 108.
- PÉDAGOGIE :
- Savoir, pouvoir et vouloir, 167.
  - Sur les questions des enfants, 151.
  - Le style et la grammaire enseignés aux petits enfants, 149.
  - De l'importance des débuts dans l'enseignement, 147.
  - Exercices pour les élèves, 121, 151, 169.
  - Moyens pédagogiques pour faire naître le goût du travail etc. 118.
  - Moyens d'émulation, 116.
  - Résumés de conférences faites aux instituteurs, 115.
  - Paresse et diligence, 98.
  - Enseignement du calcul et de l'arithmétique élémentaires, 86.
  - De l'enseignement du dessin, 5.
  - Méthode de M. de Zaba pour enseigner l'histoire, 14.
  - Leçons familières de langue française, 20, 42, 56, 67, 98, 121, 168, 179.
  - Difficulté de l'éducation des filles, 57, 68.
  - Messieurs les enfants, 58.
  - De l'importance des définitions, 118.
  - Interrogations et réponses, 178.
- POÉSIE :
- Tempus fugit, 1.
  - Un ménage d'ouvrier, 17.
  - Les enfants sont partis, 65.
  - Rimes paternelles, 81.
  - L'enfant grondé, 113.
  - Le patriotisme d'une mère, 113.
  - Le maître d'école alsacien, 145.
  - Matin d'octobre, 145.
  - La chapelle solitaire, 161.
  - Les étoiles, 162.
  - L'inondation, 177.
  - Les passereaux d'hiver, 178.
- REVUE MENSUELLE, 15, 30, 46, 62, 75, 94, 137, 160, 173.
- SYNDICS D'ÉCOLES, voir nominations.
- UNIVERSITÉ LAVAL, galerie de peinture, 91.
- VARIÉTÉS :
- Du latin de l'imitation de Jésus-Christ, 9, 22, 37.
  - Les caisses d'épargne scolaires, 12.
  - Dictionnaire technologique, 13, 27, 43, 59, 70, 87, 133, 171.
  - Une vérité peu remarquée 60.
  - Traitements des instituteurs, 45.
  - Soyez matinal, 61.
  - Corneille inconnu, 102, 123.
  - La lecture en famille, 122.
  - Hygiène scolaire, 153, 171, 182.
  - Les foins, 154.
  - Les proverbes, 182.
  - La rentrée des classes, 170.
  - Causeries économiques, voir ce mot.
  - Patinage d'été, 179.
  - Lettre d'un mobile breton, 183.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XIX.

Québec, Province de Québec, Janvier 1875.

No. 1.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—POÉSIE : Tempus fugit.—ÉDUCATION : Discours de Mgr. Dupanloup.—PÉDAGOGIE : De l'enseignement du dessin.—HISTOIRE DE CANADA : Coup d'œil général sur le Canada (suite).—VARIÉTÉS : Le latin de l'imitation de Jésus-Christ.—Les caisses d'épargne scolaire.—Dictionnaire technique.—COLONNES DE LA RÉDACTION : Méthode de M. de Zaba pour apprendre l'histoire.—Incendie du collège Masson.—Revue mensuelle.—Annonces.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### TEMPUS FUGIT.

Vents qui secouez les branches pendantes  
Des sapins blancs au front blanchissant ;  
Qui mêlez vos voix aux notes stridentes  
Du gyvre qui grince aux pieds du passant :

Nocturnes clameurs qui montez des vagues,  
Quand l'onde glacée entre en ses fureurs ;  
Bruits sourds et confus, murmurs, plaintes vagues,  
Qui troublez du soir les saintes horreurs ;

Craquements du froid, murmures des ombres,  
Frisson des forêts que l'hiver étreint,  
Taisez vous !... Du haut des vastes tours sombres,  
La cloche a jeté ses sanglots d'airain !

Voix mystérieuse au fond du ciel blême,  
Le bronze a sonné douze coups—Minuit !  
C'est le dernier mot, c'est l'adieu suprême  
Que l'avenir jette au passé qui fuit.

Minute fatale, insensible étape,  
R'pido moment sitôt emporté,  
Cet instant qui naît et qui nous échappe,  
A fait faire un pas à l'Éternité !

Prompt comme l'éclair ou l'oiseau qui vole,  
Ce temps qu'on dépense en vœux superflus,  
Ce temps qu'on gaspille en calcul frivole,  
Quand on va l'atteindre, il n'est déjà plus !

Un an vient de fuir, un autre commence...  
Penseurs érudits, raisonneurs subtils,  
Vous qui disséquez la nature immense,  
Ces ans qui s'en vont, dites, où vont-ils ?

Ils vont où s'en va tout ce qui s'effondre ;  
Où vont nos destins à peine aperçus ;  
Dans l'abîme abrupt où vont se confondre  
Avec nos bonheurs, nos espoirs déçus.

Ils vont où s'en va la vaine fumée  
De tous nos projets de gloire et d'amour ;  
Où va le géant, où va le pygmée,  
L'arbre centenaire et la fleur d'un jour ;

Où vont nos sanglots et nos chants de fête ;  
Où vont jeunes fronts et chefs tremblotants ;  
Où va le zéphir, où va la tempête ;  
Où vont nos hivers, où vont nos printemps !.....

Temps ! Éternité ! mystère insondable ;  
Tout courbe le front devant vos grandeurs.  
Problème effrayant, gouffre inabordable,  
Quel œil peut plonger dans vos profondeurs !

Atomes sans nom perdus dans l'espace,  
Nous roulons toujours en flots inconstants ;  
Seul le Créateur, devant qui tout passe,  
Immuable, plane au-dessus des temps.....

Louis-II. FRÉCHETTE.

## ÉDUCATION.

### Discours de Mgr. Dupanloup sur l'Éducation.

(Prononcé à l'Assemblée de Versailles le 4 décembre 1874.)

J'ai lu, messieurs, avec toute l'attention qu'il mérite assurément, le projet de loi et l'exposé des motifs qui vous ont été présentés par notre savant et honorable collègue M. Laboulaye, et, sans une réserve sur deux points où je crois qu'il sera possible de s'entendre, et dont j'aurai, du reste, l'honneur de vous entretenir, si vous le permettez, lorsque nous passerons à la discussion des

articles, je voterai pour ce projet de loi, parce que je mets un très-haut prix à l'enseignement supérieur et que ce projet en proclame la liberté. Or, à mes yeux, une loi de liberté est indispensable pour élever et maintenir l'enseignement supérieur à la hauteur où il doit être et où, malgré le talent et le zèle de tant d'éminents professeurs, il n'est peut-être pas encore.

Oui, messieurs, c'est parce que je voudrais voir l'enseignement supérieur aussi élevé, aussi répandu que possible en France, et toutes ses lacunes, toutes ses détresses, toutes ses défaillances réparées, que je souhaitais depuis longtemps la mise à l'ordre du jour du projet qui vous est présenté et c'est pourquoi aussi je le voterai.

Mais, tout d'abord, je rencontre ici contre nous des préventions et des défiances auxquelles avant tout je dois répondre. Il suffit d'avoir entendu hier l'honorable M. Paul Bert pour en être convaincu. C'est lui, d'ailleurs, qui écrivait : " Peu importe qu'un parti politique, déguisé sous des dehors religieux, réclame, lui aussi, la liberté d'enseignement, dans l'espoir de substituer son propre monopole au monopole de l'université."

Je ne puis reprocher à cette prévention de s'exprimer sans franchise; elle est franche et j'y répondrai avec une franchise égale.

Elle est franche, mais souverainement injuste. Non, personne ne se déguise ici; nul parmi nous ne songe à substituer un monopole à un autre. Cette défiance est injuste, elle est injurieuse aussi; et il me serait facile, en fait de défiance et de prévention, de retourner l'accusation, mais cela ne me convient en aucune façon. Laissons là les accusations injurieuses et allons droit au fait.

Eh bien, messieurs, le fait, la vérité est que nous ne prétendons disputer à nos adversaires, — si nous en avons ici, — que le prix de la confiance publique, et cela en luttant à visage découvert et à armes égales. Nous ne voulons qu'une chose, aider, pour notre part, à relever les forces intellectuelles de la France, par l'émulation et la concurrence. Nous croyons qu'en travaillant de concert nous nous élèverons, nous nous éclairerons, nous nous améliorerons les uns les autres. Le père de familles prononcera entre nous, et la France y gagnera.

D'ailleurs, messieurs, en vous parlant ainsi nous sommes simplement fidèles à nous-mêmes, et à notre passé.

Car enfin, qu'est-ce qui a créé en France et en Europe l'enseignement supérieur, l'enseignement public, les universités, qui en a doté le monde? Nous, nous seuls, l'Eglise.

L'Eglise! il en est pour elle des lettres, des sciences et des universités comme de la charité, des établissements de bienfaisance et du défrichement des terres incultes. Nos papes et nos évêques, de concert avec nos vieux rois, voilà ceux qui ont été les fondateurs des universités en France. Et, d'accord avec eux, les peuples chrétiens, entraînés dans ce vif élan que l'Eglise imprimait à la science, ont libéralement doté les universités fondées par nos papes et par nos évêques.

Mais, veuillez bien remarquer ceci, messieurs, nous avons été toujours partisans si convaincus de la libre concurrence et de la liberté d'enseignement, que nous nous sommes bien gardés de ne fonder qu'une seule université et de lui donner le monopole de l'enseignement.

Nous en avons fondé vingt-trois, oui, vingt-trois universités libres et indépendantes les unes des autres, et indépendantes du Gouvernement dans la mesure convenable, qui se gouvernaient, s'administraient elles-mêmes, qui avaient chacune leurs statuts propres, leurs bâtiments à elles, leurs biens indépendants, leurs professeurs, leurs conseillers, leurs recteurs, leur esprit, sachant allier le respect nécessaire de l'autorité, des traditions, avec le sentiment du progrès, demandant à la liberté et à l'auto-

nomie ce que nous sommes beaucoup trop portés à attendre de la seule puissance de l'Etat, rivalisant de zèle dans la composition du personnel enseignant, dans le choix des méthodes, dans le régime des études, dans la rédaction des programmes, répandant partout une généreuse et féconde émulation, fertilisant le sol autour d'elles et couvrant la France de collèges où venaient des écoliers innombrables, plus nombreux même à la veille de 1789, avec les 24 millions d'habitants que possédait alors la France, qu'aujourd'hui avec nos 36 millions.

Voilà ce que l'Eglise a fait. C'est de l'histoire, et elle a mérité cet éloge que dans la haute impartialité de son noble esprit, un ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, lui décernait lorsqu'il disait : " Pendant de longs siècles, dans la société moderne, le principe chrétien, l'esprit chrétien a pourvu à tout, a suffi à tout."

Eh bien, messieurs, je n'ai pu m'empêcher, après de telles choses qui sont inattaquables, — c'est l'histoire, — je n'ai pu m'empêcher d'être étonné lorsque j'ai entendu hier M. Paul Bert vous dire que sous l'ancien régime il n'avait jamais été question de la liberté d'enseignement. A cela je n'ai rien à répondre que ce qu'il a bien voulu nous dire en parlant de l'Allemagne, qu'il a traitée plus favorablement que la France. Il nous a dit qu'en Allemagne si la liberté de l'enseignement n'était pas dans les lois, elle était dans les faits et dans les mœurs.

C'est ce que je lui dirai de l'ancienne France. La liberté de l'enseignement n'était pas dans les lois, mais elle était dans les faits, avec ces vingt-trois universités libres et indépendantes; elle était dans les mœurs, et cela est préférable; et ce n'est pas moi qui prendrai à M. Paul Bert le mot du poète qu'il connaît mieux que moi : *Quid vana proficiunt leges, sine moribus!*

Et alors, messieurs, la liberté de l'enseignement existait, telle que M. Paul Bert l'a définie hier. Alors chaque étudiant, ou plutôt chaque père de famille pouvait choisir comme il l'entendait les professeurs auxquels il confiait son fils, et en même temps la ville universitaire où il voulait l'envoyer. Et si je ne craignais pas de vous fatiguer, messieurs, je vous prononcerais les noms de ces villes universitaires.

*Quelques membres. Nommez-les!*

Mgr. Dupanloup. — Ce ne serait pas pour vous sans intérêt parce qu'enfin chacun de vous retrouverait avec un légitime orgueil mêlé aujourd'hui de regret, le nom et l'ancienne gloire de la province qu'il habite et en même temps la gloire de la France.

C'est ainsi que l'université de Toulouse, qui se nommait " la mère du gai savoir " a été fondée en 1223; celle de Montpellier en 1284; celle d'Orléans en 1305; celles de Cahors et de Grenoble en 1339; celle de Valence en 1454; celle d'Angers en 1364; celle d'Orange en 1365; celle d'Aix en 1409; celle de Dôle en 1422; celle de Poitiers en 1431; celle de Caen en 1436; celle de Nantes en 1460; celle de Bourges en 1463; celle de Bordeaux en 1472; celle de Reims en 1548; celle de Pont-à-Mousson en 1572; celle de Douai qui comptait alors 3,000 écoliers dans ses murs, en 1572; celle de Besançon en 1676; celles de Pau et de Dijon en 1727; celle de Nancy en 1769.

Vous remarquerez, messieurs, dans ces chiffres, que c'est à dater de saint Louis que les universités se fondent en France. Charlemagne, de concert avec l'Eglise, avait essayé, pour relever les lettres et la haute culture littéraire, un effort gigantesque, mais impuissant pour les fondations de l'avenir; c'est à dater de saint Louis, un si grand roi et un si grand saint, que la civilisation intellectuelle et le mouvement littéraire allèrent toujours croissant sous le souffle et l'inspiration de l'Eglise. C'est alors que tout à coup des professeurs surgissent de toutes parts, les élèves se multiplient, les professeurs se groupent

et forment des écoles, et par ce mouvement spontané et généreux des générations chrétiennes avides de savoir, se forment peu à peu ces vingt-trois universités qui ont préparé de loin et fait enfin le dix-septième siècle et conservé en France, jusqu'à la veille de 89, notre suprématie littéraire et qui ont servi de modèle à toutes les universités étrangères; car, nous en avons couvert la France et tous les États européens. Voilà la vérité.

Eh bien, messieurs, parmi ces universités, il en est une, la première, je ne dirai pas par l'ancienneté,—celle d'Oxford, fondée par Alfred le Grand, l'a précédée,—mais la première par l'éclat de son enseignement la renommée de ses maîtres et par son influence, ce fut l'université de Paris, "avec ses quarante-trois collèges de nations," comme on disait alors, très-florissants, attirant à eux les élèves du monde entier et, dans ces collèges, groupant tout ce monde d'écoliers qui venaient entendre ses leçons et ses professeurs les plus renommés.

On l'a nommée, vous le savez, la fille aînée de nos rois; c'est Charles le Sage qui lui a donné ce nom. C'était parfois une fille un peu tumultueuse et qui faisait parler d'elle..... mais définitivement obéissante, studieuse et rangée.

Je lisais ce matin, dans un savant mémoire, que les étudiants anglais s'y complaient par centaines; et les Espagnols aussi; et nous célébrions hier la fête de l'un des plus illustres. Et quand le Dante, au treizième siècle, voulut couronner, par le grade de docteur, sa renommée naissante, c'est devant l'université de Paris qu'il vint soutenir sa thèse.

Une de ces universités les plus anciennes, et qui a eu sa célébrité, était celle d'Orléans dont vous me permettez de ne vous dire qu'un mot, mais qui ne sera pas sans intérêt pour vous.

Dès le sixième siècle, nous avions nos grandes écoles où s'élevaient les fils de nos rois, et dont Clément V et le roi de France firent cette célèbre université des Loix, où dix nations, la française, la germanique, celle de Lorraine, celles de Champagne, de Normandie, de Picardie, de Guyenne, de Touraine, d'Ecosse, s'empresaient et s'honoraient de venir étudier la jurisprudence; la plus nombreuse de toutes était la nation germanique et j'ai compté moi-même, dans l'espace de deux cent cinquante années, 13,353 étudiants allemands qui avaient quitté leur patrie, pour venir chez nous étudier notre langue, le droit civil et le droit romain.

Leurs noms, car ce n'est pas seulement le chiffre, leurs noms sont encore inscrits, à l'heure qu'il est, dans les annales de notre ville. Parmi ces noms, j'en ai trouvé quelques-uns qui ont attiré mon attention. Ainsi, Ticho-Brabe, le célèbre astronome suédois, nous avait envoyé son fils; Pierre de Roon et Christoph de Bismark lequel était questeur de la nation germanique et qui eut avec les Normands une querelle célèbre dans les annales de notre université; il prétendait que les fils du Danemark, malgré la communauté d'origine, ne devaient pas appartenir à la nation normande, mais à la nation germanique.

Quoi qu'il en soit, tous ces jeunes gens venaient étudier chez nous dans ces écoles devenues l'université de Loix et qui, jusqu'à son dernier jour, a bien mérité ce nom, car c'est à la veille de mourir, pleine de vie, sous les coups de la Convention, qu'elle vous a donné Pothier.

Je dis: sous les coups de la Convention; car il faut l'avouer avec confusion et douleur, tout cela n'existe plus et ce n'est plus pour étudier nos lois que les Allemands nous visitent.

Les vingt-trois universités provinciales, messieurs, plusieurs très-célèbres, toutes très-utiles, foyers féconds et rayonnants de vie intellectuelle, et d'un très-actif mouvement d'esprit, tout cela a été éteint sous le souffle révolutionnaire. Toutes ces magnifiques créations de

nos pères, fruit glorieux des efforts de tant de siècles, tout a été anéanti.

Parmi les étonnements que m'a donnés hier le discours de l'honorable M. Paul Bert, il en est un dont je ne puis me taire, c'est celui que j'ai éprouvé lorsque j'ai vu un esprit aussi sincère que le sien essayer de faire devant nous l'apologie de la Convention en fait d'enseignement. Eh bien, l'année même où la Convention immolait Lavoisier, André Chénier, comme avait été immolé quelque temps auparavant Bailly, cette année-là même, elle ravageait, elle déracinait tout dans le champ de l'instruction publique en France; non seulement quelques branches plus ou moins stériles, mais les rameaux les plus vigoureux, et le tronc glorieux lui-même; non seulement l'université de Paris, mais les vingt-deux autres universités provinciales, mais l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, tout périssait, tout tombait à la fois, et cela sans pitié pour le génie ni pour le peuple. Lavoisier demandait vingt-quatre heures de vie pour achever la solution d'un problème; les vingt-quatre heures lui furent refusées.

André Chénier portait vainement la main avec tristesse à son front en disant: J'avais pourtant là quelque chose! Le sublime et infortuné jeune homme ne savait pas que ceux qui le tuaient ne voulaient pas qu'on eût là quelque chose.

D'un coup, l'instruction primaire, l'instruction secondaire, l'enseignement supérieur, tout fut déclaré laïque, obligatoire et gratuit, comme on le demande aujourd'hui, et tout fut anéanti.

Et que devint alors la France? La France, eu fait d'instruction, devint un désert.

J'entends quelques rires se mêler à l'agitation de cette Assemblée. Laissez-moi vous dire qu'il n'y a pas de quoi rire ici, il y a de quoi pleurer. Et ce n'est pas moi qui vous le dis; vous allez entendre les hommes qui vous ont été le plus chers dans la Convention et dans la Révolution. Voici ce qu'ils vous déclarent:

"Les écoles, toutes fermées pendant le régime de la Terreur,—je cite ici M. Charles Dupin,—ne furent fréquentées que par un cinquantième de la population pendant le reste de la République!"

"L'instruction publique est en décadence," disait Daunou que vous citez hier. "Elle est nulle et la dépense est effrayante," disait Gilbert Demplières. "Les écoles sont presque partout désertes," disait M. Chapital.

Un autre disait: "L'activité des écoles centrales—dont on nous vantait hier la fondation—c'est l'activité qui règne dans les tombeaux; la nature seule et le temps y travaillent à la destruction. Si par activité on entend la nomination des professeurs à leurs places et le paiement de leurs honoraires, je conviens qu'on peut leur reconnaître quelque activité. Mais si, par ce mot, on entend la fréquentation des élèves, je soutiens, avec tous les hommes de bonne foi, que jamais mot n'a été plus mal employé."

M. Paul Bert nous disait hier que la Convention, cette grande Assemblée, comme il a cru pouvoir la nommer, avait seule fait une œuvre sérieuse, une œuvre doctrinale, —c'est l'expression étrange dont il s'est servi,—en matière d'enseignement, parce qu'elle a fondé quelques écoles. Oui, elle a fait des décrets qui ont fondé des écoles, mais à condition de ne pas leur laisser le droit de vivre, pas plus qu'à tout ce qui était hon, religieux et honnête.

Chacun sa nature, si nos dissensions ramenaient parmi nous la Convention, elle ferait encore la même chose.

"Ce qui manque aux écoles, disait M. Daru, ce sont les élèves. L'opinion, plus forte que les lois, repousse cette institution."

"Il est temps, disait M. Portalis en l'an X, il est temps que les théories se taisent devant les faits; les professeurs

ont enseigné dans le désert ; l'instruction est nulle depuis dix ans. Il faut prendre la religion pour base de l'éducation."

Et il ajoutait : " Point d'instruction sans éducation, point de morale sans religion."

Ces noms sont peut-être suspects à plusieurs de nos collègues. M. Portalis écrivait cela sous le consulat. Mais je vais vous lire un passage extraordinairement curieux d'un membre de la Convention, et c'est en pleine Convention qu'il prononçait ces paroles. C'est de Fourcroy que je parle. Le 25 septembre 1794, il disait :

" Vos comités de salut public et d'instruction publique ont recueilli trop de preuves pour qu'il soit permis de douter d'une conjuration contre les progrès de la raison et de la science. Il leur est démontré qu'on veut marcher à la domination à travers les débris des connaissances humaines. Voyez ce qu'ils avaient fait pour éteindre le flambeau de l'instruction : ..... proscrire l'esprit, perdre en un instant le fruit des efforts de plusieurs siècles, proposer la destruction des livres, mutiler les chefs-d'œuvre de l'art, avilir les productions du génie, repousser par de frivoles objections, tous les projets d'instruction pour en présenter d'inexécutables, afin qu'il n'y ait plus d'instruction, détruire tous les établissements publics sans rien mettre à leur place, enfin anéantir toutes les choses et tous les hommes utiles à l'instruction."

C'est le même Fourcroy, et il n'était pas le seul, qui s'écria un jour : " On n'apprend plus à lire et à écrire en France ! " Et un de ses collègues lui répondit avec un gémissement profond : " Il faudrait cependant savoir lire et écrire."

Voilà où l'on en était et voilà ce que vous nous avez vanté comme l'œuvre sérieuse de la grande Assemblée pour l'instruction en France.

Je viens de vous indiquer, messieurs, en quelques traits rapides et absolument inattaquable ce que l'Eglise avait fait pour l'enseignement et ce que la Révolution en fit. La religion et la liberté avait tout créé ; la tyrannie révolutionnaire et l'impiété ont tout détruit.

Ce fut un immense malheur. Mais le projet de loi qui vous est présenté est un projet réparateur dans les plus hautes régions de l'enseignement. C'est pourquoi je l'adopte, et j'espère que vous l'adopterez aussi.

Si nous demandons la liberté, c'est que nous la croyons nécessaire, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, pour élever et maintenir, à la hauteur où il doit être, l'enseignement supérieur.

Et ici, messieurs, je serai plus à l'aise en vous parlant. J'ai été condamné à répondre aux attaques dont nous avons été l'objet hier, mais ici, quant à l'importance de l'enseignement supérieur, et à la nécessité de l'élever autant que possible en France, il n'y a, je l'espère qu'une voix parmi nous.

Qu'est-ce donc que l'enseignement supérieur ? C'est, si je sais bien le définir, le savoir humain dans sa dignité la plus haute ; c'est, par conséquent, la plus haute éducation, la plus haute culture de l'intelligence humaine ; c'est, par conséquent, la forme la plus distinguée, l'expression la plus solide et la plus brillante de la civilisation intellectuelle d'un pays.

Et, s'il faut le définir plus précisément, l'enseignement supérieur, ce sont d'abord les Lettres, dans ce qu'elles ont de plus noble, de plus élevé et de plus exquis et, je l'ajouterai, de plus religieux et de plus civilisateur ; les lettres, qui renferment, avec les littératures anciennes et modernes, l'étude des langues, de la philosophie, de l'histoire et de cette géographie qu'on nous accuse tant de ne pas savoir assez.

Ce sont encore les Sciences, les Sciences si belles en elles-mêmes et dans leurs grandes théories, et si fécondes en inventions et en applications de toutes sortes à l'indus-

trie, à l'agriculture et au commerce. Et parmi elles, il faut distinguer avec honneur les sciences médicales qui forment les hommes habiles dans l'art de guérir, il faut distinguer aussi ces belles études, cette belle science du droit, du droit dont le nom seul est un honneur et une force, du droit qui forme les grands magistrats, les juriconsultes, les administrateurs, les hommes politiques, les législateurs, et tous ces hommes que je nommerais volontiers les fils aînés des nations, parce qu'elles les envoient pour se rencontrer sur les hauteurs sociales, et quelquefois, dans des assises solennelles comme les vôtres, messieurs, parler, s'ils le peuvent, la même langue, s'expliquer et s'entendre sur les intérêts généraux de l'humanité.

Vous voyez, messieurs, qu'il est ici question des plus belles études littéraires, scientifiques, historiques et philosophiques, et de cet enseignement qui prépare à toutes les carrières libérales et à la vie publique. S'il y a quelque chose qui soit honorable à l'égal de tout, qui importe essentiellement à la civilisation et à l'avenir de la France, c'est un tel enseignement, un tel professorat, et si j'éprouve un regret, messieurs, c'est qu'un tel professorat, quoique très-honoré parmi nous, ne le soit pas autant qu'il devrait l'être, et qu'il l'est chez les autres nations.

Parcourez l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, après les hommes d'Etat qui gouvernent les peuples, vous ne trouverez pas d'hommes plus honorés que ceux qui les enseignent. Ce nom de professeur est leur premier titre, celui qu'ils préfèrent, qu'ils s'honorent de porter avant tout autre, et, si vous le permettez, je vous en citerai un simple et curieux témoignage.

Lorsque que le célèbre de Candolle revenait en France, il se nommait et il mettait sur ces cartes : *M. de Candolle*. Mais, quand il retournait en Allemagne, là où le nom de professeur est encore honoré, il écrivait : *Le professeur de Candolle*.

Il en est encore de même à Rome. M. le baron Visconti, pour les étrangers qui désirent s'instruire et visiter Rome, est le célèbre : *Le professeur Visconti*.

Vous me pardonnerez, messieurs, de vous dire ces choses que vous savez probablement mieux que moi, mais vous me permettez d'ajouter qu'un tel enseignement, que le goût d'un tel enseignement est l'honneur d'un grand peuple et tout particulièrement le besoin et l'honneur de l'esprit français. Favoriser le développement de la haute culture intellectuelle dans les sciences et dans les lettres, entretenir au sein de la société française le goût des études élevées, désintéressées et des plaisirs délicats de l'esprit, avec l'amour du beau, du grand, du juste et de l'honnête, qui est le fruit naturel de ces hautes études bien dirigées, je dis que c'est une nécessité, une gloire de notre caractère, et, si je puis m'exprimer ainsi, de la nature française.

C'est aussi une nécessité de la science, de sa nature et de ses progrès déjà réalisés, non-seulement pour la pousser en avant, ce qui est sa marche naturelle et sa magnifique loi, mais pour l'affermir et lui donner sa solidité et ses certitudes nécessaires, et la maintenir sur les hauteurs où l'ont élevée les vrais génies scientifiques, un enseignement supérieur, largement et fortement organisé, est la condition *sine qua non*.

Là où l'enseignement supérieur n'est pas organisé de la sorte, la culture de l'esprit court les plus grands périls ; au lieu des génies qui découvrent les astres et les mondes nouveaux dans la simplicité et la grandeur de leur intelligence, vous n'aurez plus que des vulgarisateurs présomptueux et stériles ; tous les élans et les vrais progrès de la science s'arrêteront fatalement ; en un mot, les Christophe Colomb de l'intelligence vous manqueront et vous n'aurez plus que les petits et timides navigateurs des côtes.

Mais ce n'est pas tout : l'enseignement lui-même, l'instruction elle-même, baisserait à tout les degrés d'une façon déplorable ; car il est d'expérience que, si les premières études préparent aux études supérieures, les grandes études réagissent à leur tour sur les études inférieures et les élèvent après elles, pour les porter plus haut et plus loin.

Enfin, j'ajouterai une dernière considération qui ne pourrait étonner que ceux qui auraient regardé trop superficiellement les choses.

Une large et forte organisation de l'enseignement supérieur est surtout nécessaire dans une société à tendances démocratiques comme la nôtre. Plus les bases de la société s'élargissent, si je puis ainsi dire, plus il importe que les sommets ne baissent pas.

La véritable égalité n'est pas celle qui passe un niveau grossier et barbare sur toute supériorité et toute grandeur, mais celle qui permet à tout ce qui est noble et généreux de se produire, de s'épanouir et de monter.

C'est donc surtout chez un peuple régi par des institutions plus ou moins démocratiques qu'il est nécessaire de ne pas laisser dépérir le culte des études élevées et qu'il importe de recruter incessamment et de grouper les hommes d'élite dont l'ascension naturelle élève le niveau général des esprits et empêche que l'élévation de chacun se fasse dans l'abaissement universel... ces hommes dont la gloire rejaillit sur le pays tout entier, et qui illustrent son histoire.

La France, messieurs, a gardé jusque dans notre siècle, on peut le dire, le premier rang dans les travaux qui honorent le plus l'esprit humain ; elle souffrirait dans son orgueil le plus légitime si cette grande et noble renommée venait à s'amoinrir.

Et maintenant, messieurs, je vous demanderai : Où en sommes-nous à cet égard ?

Dans l'état actuel de la science, et en regard de l'enseignement supérieur tel qu'il est organisé chez les nations européennes, l'enseignement supérieur, chez nous, est-il suffisant ? Répond-il aux besoins intellectuels, et à l'honneur littéraire et scientifique de notre pays ? On ne peut pas le soutenir. Il est manifeste que, sous le rapport de l'organisation et de la diffusion de l'enseignement supérieur, nous sommes dans une déplorable infériorité.

Ce n'est pas moi qui le proclame ; vous avez entendu hier les orateurs qui ont occupé la tribune, vous avez entendu naguère des ministres de l'instruction publique ; c'est un aveu unanime. Quant à moi, il va sans dire que je ne parle pas ici de la valeur de l'enseignement ; je ne prétends en aucune façon abaisser la philosophie, les lettres et la science françaises au-dessous de la philosophie, des lettres et de la science étrangères ; au contraire, je rends d'autant plus hommage aux éminents professeurs, — et vous en avez plusieurs dans cette enceinte dont vous prononcez les noms avec honneur, — à tous les travaux courageux et illustres des savants français qui, nonobstant l'infériorité de notre organisation, ont vaillamment soutenu, par leurs écrits et par leur enseignement, l'antique honneur de l'esprit français devant l'Europe. Mais il n'en est pas moins vrai que notre organisation est inférieure et que, comme ces messieurs l'ont dit hier, il y a là des détresses malheureuses et auxquelles il faut porter remède.

Voyez l'Allemagne qu'on vous citait hier : elle a vingt-quatre universités vivantes avec de nombreux professeurs et des étudiants innombrables.

Celle de Berlin, par exemple, comptait pour l'année 1868-1869, dans la seule faculté de philosophie, qui répond à nos facultés des lettres et des sciences, 58 cours sur des sujets différents faits par les professeurs ordinaires, 78 cours faits par les professeurs extraordinaires, et 53 autres cours faits par des professeurs privés. C'est un ministre

de l'instruction publique, M. Duruy, qui nous a révélé ce fait dans un rapport présenté à l'empereur.

N'est-il pas évident que ces foyers vivants et actifs des hautes études répandent partout dans les masses profondes de la jeunesse allemande le goût du haut enseignement bien autrement que nous ne pouvons le faire dans notre unique université et nos facultés de province ?

En Angleterre, vous le savez, on compte un grand nombre d'universités, Oxford, Cambridge, Londres, Edinbourg, Glasgow, Dublin, et vous savez combien ces universités sont florissantes.

Près de nous, à notre porte, un petit Etat, petit, mais libre, actif et prospère, la Belgique, dont hier on n'a pas parlé, selon moi, avec justice—j'y reviendrai plus tard—la Belgique compte à Louvain, à Gand, à Liège, à Bruxelles quatre universités rivales.

L'Espagne, si troublée depuis tant d'années par les révolutions, l'Espagne qui avait autrefois trente-six universités, en a dix encore.

L'Italie en a douze.

L'Etat pontifical, contre lequel tant de déclamations calomnieuses ont retenti, avait huit universités, dont trois de premier ordre, deux à Rome, une à Bologne, et cinq dans des villes importantes, Macerata, Pérouse, Ferrare, Urbino et Camerino.

Eh bien, qu'avons-nous pour remplacer toutes ces richesses, toutes ces universités ? Nous avons dans notre unique université le monopole de l'Etat. L'enseignement supérieur est tout entier entre les mains de l'Etat, monopole pur et simple, exclusif et obligatoire. Car ce n'est pas seulement l'enseignement, c'est l'école qui est obligatoire ; et voilà pourquoi je n'accepterai guère, pour ne pas dire que je n'accepterai pas, mais enfin j'étudierai à fond le système que nous a proposé M. Paul Bert. J'avoue que j'ai une certaine prévention contre ce système, et la raison en est simple. C'est qu'aux maux qu'il déplore comme nous, il propose un remède qui, je crois, aggravera le mal, et qu'il ne demande pas à la liberté le secours dont nous avons besoin. Il demande des chaires et des professeurs, il déclare l'insuffisance des locaux. Et, à ce propos, je vous citerai un texte de lui qui est vraiment très-curieux et très-douloureux. Voici ce qu'écrivait M. Paul Bert :

« La faculté de médecine de Paris, qui a été organisée pour deux ou trois mille élèves tout au plus, en compte plus du double. Il en résulte que ces élèves ne peuvent trouver accès ni dans les amphithéâtres, ni dans les laboratoires où ils trouveraient l'instruction pratique si nécessaire et qu'ils ne reçoivent pas. »

(A continuer.)

## P E D A G O G I E .

### De l'enseignement du dessin.

#### BUT ET AVANTAGES DU DESSIN.

L'utilité de cette branche d'instruction est aujourd'hui reconnue, et l'on admet généralement que le dessin doit nous être aussi familier que l'écriture, puisqu'il permet d'exprimer avec rapidité et clarté l'image d'un objet, mieux qu'on ne pourrait le faire par la parole ou l'écriture. Il nous paraît cependant nécessaire d'exposer les raisons qui doivent faire considérer le dessein comme l'un des principaux éléments de l'éducation de la jeunesse, non pas uniquement comme étude spéciale, mais surtout comme exercice de culture générale de l'homme.

10. Le dessin donne à l'élève la justesse du coup d'œil et

*l'habileté de la main.*—Pour dessiner un objet il faut le bien voir, c'est-à-dire qu'il faut l'isoler de tout ce qui l'entoure, en distinguer la forme, les dimensions, les couleurs; déterminer les rapports des parties qui le constituent, saisir leurs lois de proportion et l'envisager dans le cadre où il se trouve placé. La main doit ensuite copier l'objet, c'est-à-dire, en reproduire fidèlement l'image. Cette éducation de l'œil, si importante au point de vue pratique, l'est plus encore sous le rapport éducatif, comme nous allons le montrer.

29. *Le dessin est un puissant moyen de culture intellectuelle.*—Nous savons que l'éducation des sens participe à la fois de l'éducation physique et de l'éducation intellectuelle, qu'elle forme le lien commun, qu'elle sert le passage de l'une à l'autre. Occupant en quelque sorte l'accès et le vestibule de l'intelligence humaine, les sens livrent à l'esprit des impressions venues du dehors, matériaux bruts encore, sur lesquels l'esprit va opérer à son tour. Il résulte de là, que si l'on dirige les organes des sens de manière qu'ils remplissent leur rôle le plus complètement possible, l'esprit recevra une plus grande somme de perceptions qui laisseront dans l'intelligence, non un sillage bientôt effacé, mais une empreinte vigoureuse et durable. Cette loi générale de la pensée succédant à la sensation est surtout frappante dans l'éducation de la vue par le dessin.

Pour bien voir un objet, il faut nécessairement que l'esprit se concentre sur cet objet. Cette concentration de l'esprit, c'est ce que nous appelons l'attention, faculté qui siège à la tête de toutes les autres et qui fait passer dans le monde des idées les perceptions acquises par les sens. Son rôle est immense: elle remarque, observe les objets, elle les frappe, les saisit, les enveloppe, les pénètre; elle les inonde de lumière; elle est l'œil de l'esprit. Toute étude commence par l'attention, repose sur l'attention. Tout succès dans l'étude dépend de l'attention (\*). Mais l'attention est une faculté purement volontaire, nous ne saurions être attentifs malgré nous. De là la haute importance éducative du dessin, qui fixe cette faculté inconstante, en la dirigeant vers un but déterminé; qui l'empêche de s'égarer en lui demandant une image de l'objet comme preuve de ses efforts.

Par l'exercice régulier, l'esprit du dessinateur devient de plus en plus profond, parce que les impressions qu'il reçoit sont nettes et fortes; sa faculté de comparaison acquiert de la puissance, son jugement voit et affirme de mieux en mieux la convenance ou la disconvenance entre l'être et ses qualités.

Toute branche qui tend à développer l'esprit d'observation agit puissamment sur notre intelligence. "Que l'on observe, dit M. Tempels, le dessinateur le plus médiocre; on constatera chez lui une netteté, une rectitude et même une certaine personnalité d'idées qui sont assurément les caractères de l'intelligence. Qu'on aille entretenir le plus petit rapin d'un atelier, pour peu qu'il ait dessiné un an ou deux, on trouvera son visage et sa parole déjà illuminés de je ne sais quel feu de la pensée." En Angleterre, toutes les écoles ont ceci de commun, que leur enseignement tend à développer l'esprit d'observation des enfants. C'est à cette tendance spéciale de l'éducation, qu'il faut attribuer en grande partie l'excellence pratique de l'ouvrier anglais. Il est d'ailleurs incontestable que celui qui raisonne ce qu'il fait parvient à le faire mieux.

30. *Le dessin exerce la plus heureuse influence sur la mémoire.*—Cette branche est à peu près la seule qui puisse développer la mémoire des formes, dont la possession est d'un si grand secours à l'artiste et à l'ouvrier.

40. *Le dessin contribue puissamment au développement du*

*beau et du sens esthétique.*—Les exercices de dessin peuvent être dirigés de telle sorte que les élèves soient obligés de composer eux-mêmes de nouvelles figures par la combinaison des éléments d'abord étudiés. Ce travail d'invention agit sur la plus brillante de nos facultés, l'imagination, liée à tout ce qu'il y a de plus beau et de meilleur dans la nature humaine. S'il nous était donné de traiter des avantages du dessin académique où l'on reproduit la figure humaine, le type le plus complet du beau que nous puissions concevoir, ou nous accorderait sans examen que le dessin contribue pour la plus large part au développement du beau. Nous affirmons que le dessin linéaire aussi tend vers le même but. Il nous apprend à mieux voir, à distinguer ce qui est beau dans les proportions de ce qui ne l'est pas, il nous rend observateurs; il nous empêche d'être indifférents aux spectacles magnifiques que nous offre la nature; il nous apprend à contempler avec bonheur nos glorieux monuments publics; il nous enseigne le chemin des musées de peinture, de sculpture et autres objets d'art. Si donc, dans l'enseignement du dessin, nous rendons l'élève attentif aux beautés des lignes et des formes, si tous les modèles sont irréprochables sous le rapport de la correction et de la pureté du goût, nous formerons suffisamment nos élèves; la contemplation de ce qui est beau dans la nature et dans les arts, fera le reste.

On s'est souvent posé cette question: Y a-t-il nécessité de former le sentiment du beau chez le peuple? Nous ne voulons pas développer ici un point que nul instituteur ne contestera, à savoir qu'il faut faire le plus possible pour l'éducation esthétique des masses. Nous nous bornerons à deux remarques. Il importe de répandre le goût parmi le peuple, pour que l'amour du beau lui permette d'apprécier et lui fasse rechercher les productions les plus parfaites. "Tant que le public lui-même ne distinguera pas un bon dessin d'un médiocre, les fabricants n'auront aucun intérêt à faire les sacrifices nécessaires pour avoir les meilleurs patrons, et ce sera en vain qu'on formera des dessinateurs à grands frais (1)." En second lieu, qu'on n'oublie pas que le beau et le bon sont intimement liés, qu'ils procèdent de la même source éternelle et tendent vers le même but; enfin, que la vertu se confond avec le beau moral. "Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de démontrer que l'étude du beau par excellence, en se généralisant, en s'infiltrant dans toutes les classes de la société, ne soit le moyen le plus efficace, le plus prompt, le plus direct, de moraliser les classes, d'adoucir les mœurs, de former le goût, de faire prendre l'oisiveté en horreur et d'assurer, par une conséquence naturelle et immédiate, une plus grande source de bien-être à tous (2)."

50. *Le dessin est un art indispensable à une foule de professions.*—A côté du rôle éducatif que le dessin doit remplir dans tout bon système d'enseignement, il y a lieu de considérer le caractère d'utilité immédiatement pratique de cette branche d'étude, pour diverses catégories d'industriels, d'ouvriers et d'artisans. La nécessité du dessin pour bon nombre d'ouvriers est tellement grande, qu'ils ne peuvent être sûrs de bien faire une pièce de leur art, si d'abord ils n'ont déterminé sur une esquisse les dimensions de toutes les parties. Préparés par le dessin, l'apprenti, l'ouvrier, l'industriel même, peuvent être promptement initiés aux pratiques des métiers qu'ils veulent connaître. Il est incontestable que l'ouvrier qui joint à l'habileté pratique la connaissance des tracés, des formes et des dimensions, et en général de ce qui constitue la théorie de son art, est certainement l'ouvrier

(1) Cocquial, de l'Enseignement industriel en Angleterre.

(2) Stallert, ancien Directeur de l'Académie des beaux-arts à Tournai, actuellement Professeur à l'Académie royale de Bruxelles.

(\*) De Gérande.

habile par excellence et devient l'homme le plus apte à porter la lumière et le progrès dans son industrie, et à rendre en même temps la plus grande somme de services que puisse lui réclamer la société dans sa profession.—(3)  
(Germain.)

(3) Extrait de l'*Abeille. Revue pédagogique*, publiée à Bruxelles, par M. Th. Braun, Professeur de Pédagogie et de Méthodologie à l'École normale de l'Etat, à Nivelles (Belgique.)

## HISTOIRE DU CANADA.

### Coup d'œil général sur le Canada.

GÉOGRAPHIE, STATISTIQUE, POLITIQUE, FINANCES, BANQUES,  
PRODUCTION, COMMERCE.

(suite)

III

Ce que nous venons de dire des Etats-Unis, pays travaillé par des discordes intestines, d'autant plus dangereuses qu'elles se trouvent déguisées sous des apparences trompeuses d'union, nous amène à dire un mot du gouvernement et de la politique au Canada. Ces deux ressorts principaux de la vie nationale importent avant tout, aux pays cherchant à inspirer la confiance, source de toute prospérité commune de toute grandeur. Les institutions sont comme l'âme d'un pays; et quand celles-ci sont mauvaises, le corps souffre et languit; il est soumis à des convulsions périodiques qui éloignent de lui la crédence, la richesse et la puissance. Cette vérité est d'autant plus sensible, qu'elle ressort du contraste offert par les deux communautés qui se partagent le continent de l'Amérique du Nord. Le gouvernement canadien emprunte à 4 0/0, le gouvernement des Etats-Unis ne trouve pas à emprunter à 5. La raison de cette anomalie apparente git, non pas dans l'infériorité de ses ressources (les Etats-Unis étant plus riches que le Canada), mais dans le système politique qui, chez les Américains, est loin d'offrir des garanties d'ordre et de sécurité égales à celles que l'on rencontre chez les Canadiens.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une revue rétrospective de la politique au Canada, ni de raconter les luttes que soutinrent les Canadiens-français contre la race à laquelle les avaient livrés la faiblesse et l'incurie de Louis XV. Un pareil travail, pour être intéressant, exigerait des développements étrangers au but que nous nous proposons dans cet article. Nous laisserons donc là ce qui se rattache au passé, pour esquisser brièvement ce qui se rapporte au gouvernement actuel.

Ce gouvernement est un mélange de traditions et de coutumes monarchiques, qui chaque jour perdent du terrain en raison de l'absence de toute aristocratie et de tout monarque, et d'institutions démocratiques et républicaines qui, en vertu de l'expansion croissante du suffrage universel, vont sans cesse se fortifiant au préjudice du passé. Ce fut en 1867, il y a à peine sept ans de cela, que les possessions britanniques de l'Amérique du Nord prirent le nom de *Dominion* se fédéralisèrent et se donnèrent une constitution. Cette constitution établissait un gouvernement nouveau et plaçait le pays sous le régime fédératif, à l'exemple des Etats-Unis et de la Suisse, sauf certaines modifications importantes, inhérentes à son titre de colonie anglaise et qui donnaient plus de force au pouvoir central.

L'acte que le Canada venait d'accomplir était spontané et relevait uniquement de la volonté nationale. Il consacrait, en quelque sorte, son autonomie, et l'Angleterre qui, par l'organe de ses hommes les plus éminents, est disposée à lui laisser la plus grande latitude sur ce point accepta et se contenta de ratifier, pour la forme, la constitution qui lui fut soumise.

Inutile de dire que le contrat politique qui venait d'être passé entre les différentes provinces reconnaissait à chacune d'elles des libertés locales très-étendues. Les usages, la langue, les lois, la religion, les institutions, tout ce que les habitants des provinces considéraient comme partie intégrante de leur patrimoine, y était l'objet d'un respect profond.

En conséquence de cette latitude, chaque groupe formant la confédération, quoique d'origine différente, peut aujourd'hui marcher sans entraves et se développer en toute liberté, sans rien perdre des qualités qui le caractérisent. Il est, au con-

traire, permis d'espérer qu'ils gagneront au contact l'un de l'autre, en raison même de la lutte engagée sur le terrain de la prépondérance sociale et politique.

Au Canada, le gouvernement se compose d'un double rouage; le rouage fédéral et le rouage provincial. Le rouage fédéral comprend le gouvernement général nommé par la reine d'Angleterre; (1) le Sénat dont les membres sont nommés, à vie, par le gouverneur, sur la proposition du cabinet; et la Chambre des Communes dont les membres sont élus par des électeurs censitaires, payant un loyer de 100 francs, ou ayant un revenu équivalent.

Le second rouage a pour champ d'action les différentes provinces fédérées et reproduit sur une plus petite échelle, le mécanisme fédéral. Les gouvernements provinciaux se composent d'un Lieutenant-Gouverneur, nommé par le Gouverneur-Général, d'un Conseil législatif, nommé à vie, et d'une Chambre de représentants élus de la même façon que la Chambre fédérale. La province anglaise d'Ontario, la plus considérable par sa population et sa richesse, fait exception à la règle. Elle se gouverne avec une seule chambre au lieu de deux. Pour tout le reste, son gouvernement est absolument le même.

En ce qui concerne la disposition des terres publiques, dont elles disposent, l'administration, l'emploi et la distribution des revenus à l'intérieur, la justice, le droit de propriété, les rapports de citoyens entre eux, en un mot, pour tout ce qui touche au fonctionnement du gouvernement civil, les provinces exercent une souveraineté à peu près absolue. La reine d'Angleterre ne s'est réservé d'autre droit que celui de frapper de veto les décisions du Parlement fédéral, et le Gouverneur les décisions des Parlements provinciaux. Mais il ne paraît pas que ni l'une, ni l'autre aient jamais eu l'occasion de l'exercer, et ce privilège, le seul dont jouisse la couronne d'Angleterre, est bien plutôt là comme un vestige inerte du passé que comme un principe actif, affectant en quoi que ce soit la liberté et l'indépendance du Canada.

Sur bien des points le gouvernement du Canada ressemble, on le voit, à celui des Etats-Unis; il s'en écarte profondément sur d'autres, et cet écart suffit pour communiquer aux institutions un caractère tout différent. Aux Etats-Unis, par exemple, le gouvernement est livré sans défenses ni garanties, au suffrage universel illimité, c'est à dire à la démocratie pure, sauf une ou deux exceptions, comme le Sénat et la Cour suprême. Aussi, ce système y a-t-il donné naissance aux brigues, aux cabales, à la corruption à tous les degrés de la hiérarchie sociale. Les deux grands corps politiques que nous venons de citer n'échappent même pas à ces influences délétères. Ceux-ci ne parviennent à se soustraire à l'étreinte du suffrage universel que pour tomber sous le coup des monopoles.

Au Canada, le gouvernement se trouve bien aussi entre les mains de la démocratie, mais d'une démocratie tempérée. L'électeur est d'abord tenu de payer un loyer de 100 francs ou l'équivalent de cette somme; l'éligible, lui, doit représenter un certain avoir. Ensuite, le suffrage universel n'y dispose pas de toutes les fonctions, comme aux Etats-Unis. Les traditions conservatrices, l'expérience et les lumières y sont représentées par un gouverneur général nommé par la reine, par les gouverneurs provinciaux choisis par ce dernier, et par un sénat nommé à vie par la reine ou son représentant, sur une liste fournie par le cabinet canadien. Ces trois corps ne sont pas électifs; leur titre à la confiance publique repose sur d'autres éléments que la loi du nombre. Le nombre, il est vrai, gagne du terrain tous les jours, ainsi que nous venons de le dire; mais, grâce au frein que lui imposent les institutions, il gagne aussi en lumières. Le jour où le nombre est éclairé, il cesse d'être dangereux; il reconnaît l'autorité du talent, de l'expérience et du caractère, et il consent volontiers à les prendre pour guide. Nous n'avons pas besoin de nommer ici les pays où cette preuve nous est fournie; il nous suffit de citer le Canada et l'Angleterre.

Il est difficile, après cela, de caractériser d'un mot les institutions canadiennes; de dire, par exemple, si elles appartiennent plutôt à la monarchie qu'à la république, ou plutôt à la république qu'à la monarchie. Quelle que soit, du reste, l'opinion à cet égard, une chose est certaine; c'est que le Canada s'appartient et qu'il est maître, sauf une faible attache qu'il lui est facile de rompre, de disposer de son sort comme il

(1) M. Parrenc est ici dans l'erreur; le gouverneur-général seul est nommé par le gouvernement impérial, et nommé lui-même son cabinet, sujet à l'approbation du peuple par voie d'élection.—*Note de la rédaction.*

l'entend. Aujourd'hui le Canada possède l'indépendance, c'est-à-dire la liberté de choisir. C'est donc vers l'avenir qu'il faut regarder pour savoir à quelle forme politique il donnera la préférence.

Depuis la confédération des provinces canadiennes, depuis, surtout, qu'il a été démontré que le Canada était, par position, un pays de transit pour les produits de l'ouest des Etats-Unis qui descendent de Chicago à Montréal par les lacs, pour, de là, se rendre en Europe par la voie du fleuve St. Laurent, ce pays a pris une importance qu'on ne lui avait pas soupçonnée d'abord. Ce sentiment s'explique tout naturellement. Un pays, en lui-même grand, riche et fertile, par où doit passer une portion considérable du commerce du monde ; une ville appelée, par conséquent, à devenir la rivale de New-York, — Montréal, — voilà, certes, bien des raisons pour attirer à soi l'attention et donner l'éveil aux intérêts commerciaux, maritimes et industriels. Aussi, en Angleterre, où l'on est toujours à l'affût des entreprises nouvelles, se préoccupe-t-on fort du Canada. Pas une grève agricole n'éclate chez les Anglais, sans qu'aussitôt les grévistes ne tournent les yeux vers ce pays. Les trois compagnies de bateaux à vapeur qui le desservent régulièrement sont obligées d'accroître, chaque année, le nombre de leurs navires, tellement l'émigration et les affaires y suivent une marche ascendante. Comme conséquence naturelle de ce mouvement, les voies ferrées s'y multiplient et le nombre des compagnies minières vouées à l'exploitation du charbon de terre, du minerai de fer, de cuivre, d'étain et d'or, va toujours grossissant. Certaines sociétés pour la culture du sol et la coupe des bois y font d'excellentes affaires, ainsi que le témoignent les actions cotées à la bourse de Londres. Enfin, l'accroissement de la richesse publique représentée par l'accise ou perceptions à l'intérieur et les droits de douane (quelque modérés que soient ces deux impôts), témoignent, mieux que ne le ferait une plus ample énumération des ressources du pays, du progrès rapide réalisé par le Canada depuis l'établissement de la confédération, c'est-à-dire depuis 1867.

Au nombre des moyens employés par les Canadiens pour se rendre compte du développement de la prospérité publique, il en est un, outre ceux dont il va être bientôt question, que nous citons à cause de son originalité et aussi parce qu'à leurs yeux, c'est là une méthode sûre d'en mesurer le progrès. Ce moyen, c'est le service de la poste. Or, ce service a presque doublé en quatre ans. Le nombre de lettres qui, en 1868, était de 18 millions, en chiffre rond, s'éleva, en 1872 à plus de 30 millions. Le chiffre des journaux est dans une progression croissante. De 18 millions qu'il était en 1868, il s'éleva à 24 millions en 1872. En même temps, la valeur totale des importations et des exportations qui se chiffrait par 473 millions en 1866-1867, monte, tout à coup, à plus d'un milliard de francs en 1872-1873. A ce propos, on a remarqué que ce chiffre d'affaires était relativement plus élevé qu'aux Etats-Unis, et qu'il donnait 300 francs par personne sur une population de 4 millions, tandis qu'aux Etats-Unis où le chiffre d'affaires est de 6 milliards environ, et la population de 40 millions, il ne donne que 162 francs 50 centimes.

Voilà donc le Canada, pays à peu près inconnu en France, qui s'élève tout à coup au rang de grande puissance commerciale. Nous ne parlons pas ici de ses origines, de ses mœurs, de ses institutions, de sa langue, de sa littérature et de sa religion, les unes reproduisent à deux mille lieues de nous et dans de certaines limites les anciennes coutumes de notre pays. Les autres exprimant dans un langage chaleureux, souvent éloquent et poétique, mais toujours patriotique, des sentiments de profond attachement pour notre patrie. Ces considérations, d'un ordre spécial, n'entrent point dans le cadre de notre article. Ainsi ne les signalons nous en passant que pour montrer que le Canada se présente à nous sous le double aspect d'un pays à la fois riche et progressif et sous celui, non moins intéressant à nos yeux, d'ancienne colonie française.

#### IV.

On a dit souvent : pas de bonne politique sans de bonnes finances. Renversez cette proposition, et vous la trouverez également vraie. Les finances sont à un pays ce que la circulation artérielle est au corps. Elles lui distribuent la nourriture et communiquent à ses principaux organes la chaleur et la vie. Une nation a beau produire la richesse par tous ses pores, comme les Etats-Unis, par exemple, elle sera pauvre si ses finances sont mauvaises. Les crises périodiques qui troublent et bouleversent ce dernier pays, le discrédit qui s'attache à la plupart de ses entreprises, l'impossibilité où il se trouve,

malgré les ressources dont il jouit, de se débarrasser de son papier de circulation auquel il se trouve lié aussi irrévocablement que Sisyphe à son rocher ; tout, dans son organisation économique — finances, impôts, commerce, — confirme et démontre la vérité de cette proposition.

Le Canada, fort heureusement pour lui, est dans une position toute différente. Sans une émission de 60 millions de francs du gouvernement fédéral, faite en vue de faciliter les transactions et d'offrir une plus grande garantie aux porteurs de petites coupures et les émissions des banques (ces deux valeurs remboursables en or, sur demande,) la monnaie du pays est représentée par des espèces métalliques.

On porte à environ 36 le nombre des banques au Canada, et à 275 millions de francs leur encaisse métallique. Ces banques peuvent, d'après la loi, porter leur émission au niveau du capital versé, à la condition d'avoir, par devers elle, et à titre de réserve, le tiers de leur circulation en billets du gouvernement. Le pays ayant, en matière d'organisation financière, une grande latitude, — les banques, par exemple, étant soumises au régime des sociétés anonymes, — on a craint, tout d'abord, que celles-ci ne se multiplissent outre mesure. C'est à tort, toutefois ; et l'on nous assure que l'accroissement des banques obéit aussi rigoureusement au principe économique de l'offre et de la demande que toute autre chose. Le danger auquel celles-ci sont exposées ne vient donc pas d'un vice inhérent à leur constitution, ni d'une concurrence menaçante, mais bien du taux excessif de l'intérêt sur dépôt. Cet intérêt est de 5 0/0 pour toutes les banques. Nous n'avons pas besoin de dire ici que ce chiffre nous paraît être hors de toute proportion avec les avantages offerts par les dépositaires.

Cette pratique vicieuse, justifiée, jusqu'à un certain point, par le prix élevé de l'argent, ne doit pas nous rendre injuste envers les institutions financières du Canada dont la solidité a été, jusqu'ici, au dessus de tout soupçon. Nous trouvons, du reste, une preuve évidente du crédit dont elles jouissent, dans l'accroissement rapide, régulier et constant de leur encaisse. Celui-ci est monté dans l'espace de deux ou trois années seulement, de 150 millions à 275 millions de francs. En d'autres termes, le capital des banques canadiennes qui, en 1870, ne s'élevait pas au dessus de ce premier chiffre, passa au second, c'est à dire, croit de 85 0/0 dans une période fort courte. Cette progression rapide est non-seulement un indice certain de confiance, elle prouve, en même temps, un développement considérable d'affaires, gage le meilleur que le Canada puisse offrir de l'abondance des ses ressources et de sa prospérité.

Si des institutions privées destinées à venir en aide à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, nous passons au pays lui-même, nous trouvons, inscrite au passif de son Grand Livre, une somme de 410 millions de francs. Cette dette provient, en grande partie, d'emprunts contractés en Angleterre, et affectés à des travaux publics et à d'autres dépenses. Parmi les premiers, nous signalerons le chemin de fer international, ayant un parcours de 354 kilomètres et coûtant, à lui seul, 100 millions de francs ; puis, la création et l'élargissement de canaux destinés à faciliter aux gros vaisseaux la route des lacs entre Chicago et Montréal. A présent, les canaux construits le long du St. Laurent, le plus grand fleuve de l'Amérique du Nord après le Mississipi (il mesure 2,384 milles de son embouchure à sa source), ne portent guère que des navires d'un tirant d'eau de 9 pieds anglais ; et le canal Welland, qui contourne la chute du Niagara et met le lac Ontario en communication avec le lac Erié, n'a guère que dix pieds de profondeur. Le but que se propose le gouvernement est de les creuser jusqu'à 22 pieds, de façon à ce qu'ils puissent donner passage aux plus grands navires. De la sorte, nos grands steamers pourront partir du Havre, en destination de Chicago, par le Saint-Laurent et les lacs, et retourner avec un chargement de grains, sans rompre charge.

La seconde partie de l'emprunt de 410 millions a été consacrée à l'achat du territoire du Nord-Ouest, naguère propriété de la Compagnie de la baie d'Hudson. Ce territoire, d'une superficie de 25 millions de kilomètres carrés, et dans lequel trois ou quatre républiques comme la France tiendraient à l'aise, a été payé, par le Gouvernement, la bagatelle de 7 millions et demi de francs. Une somme égale a été appliquée à l'établissement des routes destinées à le rendre accessible aux colons et à la création, d'un gouvernement régulier appelé à protéger la vie et la propriété des citoyens. Le restant de l'emprunt a été affecté au payement de la dette d'une province canadienne, — la Colombie britannique, — qui n'a consenti à faire partie de la Confédération qu'à cette condition et à celle, plus difficile à

remplir, d'être traversée par le chemin de fer du Pacifique; puis, à quelques autres menues dépenses telles que le tracé du chemin de fer susdit, dont le coût est de 2 millions et demi de francs.

Jetons, maintenant, un coup d'œil rapide sur le budget du Canada, et voyons à quels chiffres s'élèvent ses revenus et ses dépenses. Pendant l'année 1872-1873, finissant le 30 juin, celles-ci figuraient au passif pour environ 100 millions de francs. Au nombre de ces dépenses entre, en première ligne, l'intérêt de la dette publique, qui, à lui seul, s'élève déjà à plus de 25 millions de francs; après cela, viennent les sommes affectées aux travaux publics, considérables pour la plupart; ensuite, les subsides fournis aux provinces, ceux absorbés par l'émigration, les services de la guerre, de la marine, etc., etc.

Pour faire face à ces dépenses, le Canada emploie un système d'impôts simple et peu coûteux, et qui roule presque exclusivement sur deux services publics, les douanes et l'accise. A eux deux, ces services payent 86 0/0 de la dépense totale. Voici, du reste, le budget de l'année 1872-73, qui exprime, d'une manière succincte et frappante, la source des revenus publics.

Douanes.....	Fr.	63,735,060
Accise.....		22,268,355
Poste.....		4,60,990
Travaux publics.....		6,149,915
Timbres de factures.....		996,789
Divers.....		3,356,620
Francs.....		100,667,720

On voit, d'après ces chiffres, que les recettes et les dépenses du gouvernement canadien se font à peu près équilibre, et présentent même un petit excédant d'environ 1 million de francs. Les finances du Canada se trouvent donc être dans d'excellentes conditions. En vue de les y maintenir, le cabinet libéral qui vient d'arriver au pouvoir, sous la présidence de M. Mackenzie, a jugé prudent d'augmenter les revenus du pays, en frappant d'un droit de 1 à 2 0/0 certains articles d'importation et de consommation intérieure. La moyenne des droits de douane, qui était de 12 3/4 0/0 se trouvent élevée par là, d'environ 1 0/0. Cette surélévation du tarif et de l'accise a été adoptée, dans la session du Parlement qui vient de finir, en vue de faire face aux frais de construction du chemin de fer du Pacifique, dont le parcours sera d'environ 3,000 kilomètres, et au creusement des canaux qui doivent donner passage à des navires ayant 22 pieds de tirant d'eau, et faire le trajet entre Chicago et Montréal.

(A continuer.)

## VARIETES.

### Du latin de l'Imitation de Jésus-Christ.

(Suite)

#### III

Que suis-je, que sommes-nous, tous ceux dont les tempes ont blanchi et dont le sang commence à se glacer, que sommes-nous, dans ces effroyables commotions du monde qui s'appellent la guerre, les invasions, les sièges, les discordes civiles, les démembrements de la patrie? Qu'est-ce que nos personnes inutiles, à charge à l'Etat et à la cité, qu'est-ce que nos bras languissants, et à peine bons à pousser le trait sans portée du vieux Priam, peuvent, soit pour arrêter l'ennemi du dehors, qui s'avance d'étapes en étapes jusqu'à nos provinces du milieu, soit pour combattre l'ennemi du dedans et les factions qui achèvent d'égorger la patrie? Nous ne pouvons rien, sinon gémir de ces misères extrêmes, dévorer nos larmes et nos hontes, et prier Dieu qu'il ait enfin pitié de cette nation qui s'arrache à elle-même les entrailles. *Nos turba inermis*, disaient les Latins; *inermis*, oui mais point insensible ni indemne. Les hommes qui agissent en de pareils temps pour le bien ou pour le mal de leur pays, et qui ont l'une et l'autre vigueur, celle du

bras et celle du conseil, les mauvais citoyens eux-mêmes, les brouillons ou les factieux, dépensent leur activité à des choses qui sont de leur génie et qui leur plaisent. Ils travaillent ou ils s'agitent. Mais les plus misérables dans ces conjonctures sont les hommes qui, ne pouvant rien pour la chose publique en mal de mort, se donnent le répit de penser, et soutiennent la vue de toutes ces choses confuses, violentes et caduques. Ce ne sont pas des contemplateurs à la manière bête du sage de Lucrèce, auxquels il est doux de contempler du rivage le naufrage d'autrui. Ce sont des contemplateurs en participation d: la misère publique, de bons fils de la France, que tous les coups portés à leur mère atteignent et font saigner. Je dis que ceux-là sont les plus misérables des hommes, parce que, n'ayant les mains à aucune action perverse ou simplement intéressée, rien ne s'interpose entre leur sens et les objets qui l'affligent et le consternent. Ils souffrent d'autant plus de ce qui se fait sans eux ou contre eux, qu'ils le voient d'un esprit plus libre et avec des lumières qui manquent aux joueurs embarqués dans les jeux équivoques ou difficiles de la politique. Ces contemplateurs connaissent une autre misère de l'esprit qui, elle aussi, est bien grande; et néanmoins ils s'y attachent et ils s'y complaisent. En lisant les histoires anciennes, ils y relèvent des faits entièrement semblables à ceux que, vivants, ils voient s'accomplir autour d'eux, et s'enchaîner les uns aux autres par l'invincible nécessité des intérêts et des passions. En ceci, l'identité persévérante de l'homme réjouit beaucoup leur intelligence; mais elle abat leur cœur, parce qu'ils voient leur pays s'affaiblir et se consumer par les mêmes maladies qui ont perdu les nations les plus célèbres de l'antiquité.

A qui donc crierai-je du fond de ces abîmes? A Dieu sans doute. Et comment articuler ma plainte, si je n'ai pas recours à la langue elle-même des tristesses et des supplications de l'esprit les plus intérieures et les plus propitiatoires, à la langue de l'Imitation de Jésus-Christ? Je dis plus, je ne ferais pas ainsi mon propre de cette langue dérivée de la croix, et toute pleine du Verbe fait chair; encore moins irais-je à elle pour l'accommoder à mes états de désolation, s'il n'était manifeste pour moi que le livre du disciple se ressent en chacune de ses lignes des choses qu'a reçues de tous les côtés l'âme d'un bon citoyen, d'un brave homme et d'un chrétien candide, l'une de ces âmes qui ont bâti sur Jésus-Christ: *Fundati in Christo*. Que ce livre soit de Gerson ou de quelqu'un d'avant lui, c'est aux érudits à en décider, et ils en disputeront longtemps encore. Je vois donc un état de l'âme conforme au mien, et une fortune peu différente de la mienne, dans le personnage quel qu'il soit, de qui nous tenons l'Imitation de Jésus-Christ. La manière d'être et de penser, disons simplement la manière de vivre de ce personnage est celle d'un homme affaibli et molesté au temporel au-delà de ce qu'on peut imaginer. Il n'a pas où se mettre à couvert des pièges ou des attentats des méchants; et, quoiqu'il soit des moins en vue parmi ses concitoyens, à cause de son mépris pour le monde et du néant d'humilité dans lequel il s'est enfoncé, il n'a même pas l'assurance d'être le peu qu'il est jusqu'au lendemain: tant les lois qui le devraient protéger sont faibles! tant est vain le recours à elles! Il ne voit que gens armés et sur le pied de l'offensive ou de la défensive, qu'oppressés et qu'opprimés, cris de guerre ou cris de sédition, soulèvements des misérables, l'anarchie partout maîtresse, le bien et la vie d'autrui au plus fort; partout voleries et pilleries; mille tyranneries qui tiennent en échec l'autorité royale, d'effroyables violences impunies, la foi en Dieu et en la Rédemption qui s'en va des cœurs des petits, à cause de l'excès de leurs misères. C'est dans ce mauvais monde que vit notre pieux personnage, sujet à tous les coups pour ce qui est de la chair, l'esprit pacifié

et "fondé en Jésus-Christ." *Cor meum pacifica.* On n'imagine pas en pareils temps un lieu si retiré et si bien muni, que ce serviteur de Dieu ait pu y mettre sa personne à couvert du tumulte des affaires et des violences des hommes. Comment s'est-il préservé ? Où s'est-il caché, lui qui fait consister le souverain bien à être ignoré du siècle : *Nesciri in hoc saeculo.*

N'en doutez pas : c'est la misère des temps, ce sont les misères de tout le monde, qui, opprimant cette âme bonne et grande, et l'empêchant de se dilater à l'air et à la lumière du siècle, ont fait qu'elle s'est ramassée en elle-même avec une intensité de réflexion et une douceur et profondeur de charité qui n'ont pas été égalées depuis le Christ et les apôtres. Je ne prétends pas apprendre à personne rien de nouveau sur l'imitation de Jésus-Christ. Je n'ai ni plus ni moins de lumières sur ce manuel du chrétien que n'en ont tous ceux de ma foi et de ma communauté. Si je m'attache, avec une vivacité qui a l'air de m'être personnelle, à ce grand personnage, auteur de l'imitation, c'est ma chère édition qui en est cause. A force de l'avoir eue avec moi et sur moi, comme disent de leur portefeuille les gens de finance ; à force de l'avoir interrogée et pressée sur tout ce qui regarde Dieu, l'homme et ce misérable monde, *hunc miserum mundum*, j'ai pu croire que ce discours, écrit pour les âmes souffrantes, et dont j'expérimentais l'efficacité incomparable, avait été écrit pour moi, et que ce consolateur, plein de force et d'onction, portait avec moi, et mieux que je ne faisais, le poids des maux publics. J'en usais avec lui comme avec un homme de mon siècle. Et ces temps de violence sauvages, d'oppression du faible par le fort, de remuements politiques et sociaux, ce moyen âge, qu'il nous sied bien de mépriser aujourd'hui, était-il donc si différent de notre barbarie savante, de nos mœurs caduques et saugnières, de nos méthodes brevetées de tueries et d'incendies, de notre liberté incontinent et stérile, de nos égalités et fraternités qu'on dirait être les filles jumelles de la pauvre Erynnis ?

Sur quoi ne me suis-je point épanché avec lui durant les mauvais jours de 1870-71, qui, empirant par leur succession, semblaient devoir être les derniers jours de la France ? Ceux qui ne virent pas les affaires aussi bas qu'elles étaient alors, et qui, leur bourse et leur personne mises en lieu sûr, goûtant les douceurs de la santé sous un ciel tépide et toujours bleu, espéraient que tout irait au mieux, dans la quinzaine de Pâques, pour la France, pour notre chère moribonde ; ceux-là, j'en ai rencontré de tels, je les tenais pour des gens bien sottement heureux et bien cruels à leur pays. Et je m'en irritais, jusqu'à manquer à la sociabilité avec ces personnes d'ailleurs honnêtes et bien élevées. Combien de fois, sous le coup des nouvelles mauvaises ou mensongères qui nous venaient de nos armées, ai-je prié le bon disciple de me répéter ces paroles, d'une tendresse fortifiante (telles sont du Père du genre humain, de Dieu lui-même) : *Ego sum qui eruo sperantes in me usque in finem.* Et plus vous êtes proche de la désespérance, plus vous les entendez et mieux vous les recevez en vous. Elles me récréaient par une lumière qui ne venait pas de moi et par une force d'enchantement qui m'était inconnue. Oui, c'est sans illusion que je parle aujourd'hui de cela, comme j'étais sans illusion pour le recevoir dans mon esprit. Ces divines paroles me faisaient tenir contre tout, contre le témoignage de l'ouïe et du toucher, contre les triomphes brutaux du nombre et de la dynamique, contre les preuves accumulées de nos défaites et de l'écrasement de nos armées, et surtout contre la déclamaion affichée, les forfanteries et les faux en écritures des pseudo-Machabées d'Israël anéanti. *Ego sum qui eruo.*

## IV

Et la mort, la mort amère, *amara mors!* qui parle

mieux d'elle à ma chair et à mon esprit que ne le fait ce livre ? Qui m'applique plus fortement ou plus doucement à cet objet, banal, s'il regarde la totalité du genre humain, extraordinaire et unique, si c'est moi qu'il touche ou quelqu'un de mes très-proches ? "Chacun est un tout à soi-même. Car, lui mort, le tout est mort pour soi. Et de là vient que chacun croit être tout à tous." (Paschal, *Pensées*, art. xxv, § 19, édition Havet.) Il n'est que Paschal pour dire ainsi les choses, et pour nous épouvanter de ce moi qui fait à chacun l'effet d'être tout le monde. Or cette vue du trépas, ou trop générale, ou trop particulière, le chapitre xxiii du livre I, *De meditatione mortis*, la redresse en moi et la rétablit dans le point de justesse de la morale chrétienne. Ici on me parle de la mort comme d'une peine attachée au péché d'Adam, et transmise par notre premier père à toute sa race, et j'entends qu'elle n'est pas pour nous, comme pour les bêtes, une simple nécessité naturelle, la dernière à laquelle succombe l'organisme animal. J'entends qu'elle est pour tous un châtement, le coup le plus dur que Dieu inflige à la chair, la plus grande douleur que nous puissions connaître, ou par ceux de notre sang ou par les personnes de nos amis. Ce vingt-troisième chapitre, à la fois doux et terrible, doux à ma faiblesse, terrible à mon égoïsme, me tire de l'ordre des faits de nature par lesquels je confine à la bête ; et il m'élève à une vue toute spirituelle de la mort. C'est en effet la seule manière d'envisager notre dissolution corporelle, et d'en soutenir l'horreur. Ou bien il n'y faut pas penser du tout, même en médecin ou en philosophe atomistique ; car, croyez le bien, le moment venu, on n'est pas plus brave dans ce camp-là que dans le nôtre. Or, comme il ne s'écoule pas une seconde ici-bas où quelqu'un n'exhale son dernier souille, un père, une mère, un cher enfant, un ami, vous faites sans doute comme moi ; et vous inscrivez à la marge de ce vingt-troisième chapitre de votre édition les noms de ceux que la mort vous a enlevés dans l'année. Ce ne sont pas là des tables de mortalité semblables à celles que dressent les statisticiens. Vous ne tenez pas les registres de la Libitine publique. C'est un memento à votre usage, et qui ne laisse chômer en vous l'idée non plus que la méditation de votre propre mortalité. Moyennant cette méthode, on n'a pas sujet de se flatter et de s'en faire accroire quoi que ce soit en ce monde, santé, argent, solidité de la condition et des affaires, verdure des ans, maturité florissante ou vieillesse impunie. Il faut être sur le qui vive, et tout prêt à faire son paquet. Voyez plutôt ce qu'on nous dit des morts subites dans ce verset 7 : *Ah, stulte, quid cogitas te diu victurum ?* C'est à ne pas mettre le pied hors de chez soi sans songer qu'on vous y rapportera mort ou mourant avant la fin de la journée. Jeunes, vieux ou de moyen âge, nous sommes tous au moment de manquer. La dominante ici-bas, *rix lethi*, disaient les païens, c'est la mort. Et comme ce chapitre xxiii nous dit cela, et nous le ressasse, à la manière des maîtres de grammaire, afin de nous le bien inculquer à nous tous, qui avons l'entendement dur à cet *Abécédé* du mourir ! Quel ressasseur, en effet, de la vérité la plus élémentaire et la plus redoutable ! Il nous assomme avec sa mort. Dirai-je les morts ou les mortes que j'ai inscrits en marge de ce vingt-troisième chapitre ! Les jeunes ! on en a le cœur et la raison toute renversée. Cela va jusqu'à nous tenter du côté de Dieu. Qu'ont à faire les jeunes de mourir avant moi ? Quel mal ont-ils fait, quelle coupure est la leur, pour que le châtement leur ait été si prématurément infligé ?

Cette jeune femme, elle est morte le mois passé, en donnant la vie à un enfant que Dieu lui a permis de prendre dans ses bras et de toucher de ses lèvres brûlantes de fièvre ; et puis c'a été tout. Elle m'était quelqu'un de bien proche par le sang. Je l'avais vu naître, et croître d'année en année, et devenir une personne tout à fait gentille.

Elle ignorait le mal—il est pourtant si près de nos filles ! —Elle ignorait, pour n'avoir jamais voulu le regarder, et pas même y penser. On ne le croira pas : elle avait l'innocence de l'imagination. Dirai-je que c'est la vraie innocence d'une fille ? A quel homme donner ce trésor, et le lui donner en propre ? On la maria, puisqu'il est bon qu'une fille se marie, médiocrement, mais assez avantageusement pour elle, comme parle le monde. Elle épousa un honnête homme : c'est beaucoup ; digne d'elle ? quel homme est tout à fait digne d'une pudicité aussi exposée ? Elle a à peine connu la douceur d'être mère ; et c'est dans la mort qu'elle s'est reposée du travail de l'enfantement. Toutefois Dieu, avant de la rappeler à lui, a bien voulu lui accorder quelques minutes pour se réjouir "d'avoir mis un homme au monde." Elle est morte à vingt ans, avec quelle angélique douceur ! on ne saurait s'en faire une idée. Et se peut-il qu'à vingt ans on se fasse si peu prier pour quitter la vie ? Est-ce magnanimité naturelle aux jeunes ; ou bien n'ayant fait que goûter à la coupe, l'ont-ils rejetée à cause de l'absinthe que déjà ils sentaient monter du fond à leurs lèvres ? Sans doute il plait à Dieu, à cette heure suprême dont personne n'a d'idée, si ce n'est les mourants, de les charmer et tirer à lui par une lumière de sa face d'autant plus manifeste que ce corps miné et cette chair réduite à rien empêchent moins de la voir. Cette aimable enfant a passé à Dieu, comme si Dieu lui eût apparu de la manière la plus douce et la plus tempérée. Comme elle lui abandonnait ce corps, ces grâces et cette maternité de vingt ans ! Et ces yeux qu'elle tint attachés à la croix jusqu'à ce qu'ils se fermassent ! c'étaient les yeux de la foi elle-même. Et, son dernier souffle exhalé, dans quel repos elle est entrée ! C'était une morte encore charmante, si cela peut se dire d'un objet aussi pitoyable. Ah ! cachons nous dans notre honte, nous, les vieux amants de la vie !

Toutes morts sont bonnes à noter en marge de ce chapitre xxii. Je l'entends de celles qui nous touchent en quelque chose, et auxquelles nous pensons un peu plus que passé la journée. Mais la leçon par excellence de mortalité, c'est celle qui nous vient de nos contemporains ou de nos aînés de peu dans le siècle. L'avertissement est net, et nous le trouvons brutal. "Comment ? un tel, notre camarade de classes, est mort !—On l'enterre demain.—Il n'était pas bien âgé ; il n'avait que soixante-quatre ans, et encore les avait-il ?—De quoi a-t-il pu mourir ?—Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est mort, et que nous sommes priés de son convoi pour demain." Nous assistons à ce convoi, et, l'eau bénite donnée, nous nous en revenons chez nous pour vaquer à nos affaires ; nous sommes si occupés ! "Le cas est rare qui a emporté notre ami ; c'est un pur accident que cette mort.—Je le veux bien. Le coup n'en a pas moins porté juste, si pas profondément." Et me voilà prévenu pour mon propre compte. C'est ici que ce chapitre xxiii me dit la chose avec une force à laquelle je n'avais jamais songé. "Écoutez, méditez et remuez, comme parle Bossuet, ce verset 8 : *Quis memorabitur tui post mortem ? Quis orabit pro te ?* Oui, qui se souviendra de vous mort ? qui priera pour vous ? Personne, ou pas grand monde. Et même qui le ferait, si l'Eglise ne se souvenait pas pour ceux qui ne se souviennent pas, et ne priait pour ceux qui ne prient pas ? Mais elle a ses jours de commémoration universelle, pendant lesquels elle pleure tous ses enfants et intercède pour eux auprès du Père des miséricordes. Elle a d'inextinguibles larmes pour ces ossements desséchés. Elle a la mémoire des personnes ou des âmes, c'est tout un pour elle. Cette Eglise catholique est une pleureuse sublime et perpétuelle. Elle ne frappe point l'air d'éjulations vaines et indistinctes. Elle a des paroles fortes et précises qui emporte rachat et libération. Elle seule console les

inconsolables, en leur promettant, de la part de Dieu, qu'ils n'auront plus sujet de pleurer une fois qu'ils seront arrivés au lieu des esprits. L'Eglise seule nous relève, nous et les nôtres, de cette basse et malheureuse condition du mourir et "des quatre planches" de Pascal : et nous ne sommes vraiment assurés que par elle que nous ne mourons pas et ne retournons pas à la terre, à la manière des chiens et des pourceaux. Ces quadrupèdes, nos semblables et nos congénères, nous dit-on aujourd'hui, peuvent mourir dans l'impénitence finale. Pour ces bêtes, cela n'a d'inconvénient ni actuel ni ultérieur.

"Qui se souviendra de vous, quand vous ne serez plus ?" Jamais je n'étais allé autant au fond de ces paroles que je l'ai fait depuis que je vis avec l'auteur de *l'Imitation*. Jusque là j'avais cru que je me souvenais des morts autant que cela compatit avec le mouvement et les travaux de la vie présente. La vérité est que je me souvenais faiblement de ces chers défunts. Vous ne pensez bien à eux qu'en rapportant à vous-même ce que vous savez, par votre catéchisme, de leur condition surnaturelle. Si vous ne considérez pas un peu fixement que vous serez bientôt semblable à ces oubliés, et que si peu de gens se souviendront de vous, si peu prieront pour vous ; vous n'entendrez pas votre fin comme vous devez l'entendre, à savoir, comme une affaire unique et dernière à traiter entre Dieu et vous. "Vous serez seul à mourir," seul, entendez-vous ? dit Pascal. L'auteur de *l'Imitation* me dit la même chose dans ce chapitre xxiii ; il me le dit moins durement, et, en quelque sorte, moins *ad hominem*. Mais il a pris avec moi le vrai tour pour m'y disposer, en me persuadant du peu que vaut ma personne actuelle, qui est comme perdue dans la multitude des vivants, et, qui, morte, ira s'engloutir dans des abîmes d'oubli [*in terra oblivionis*] ; expression d'une beauté unique ! Longtemps je l'avais prise pour une figure poétique tirée du magasin commun des figures. Le chapitre xxiii me l'a fait recevoir au propre, et, mieux que ce chapitre, mes propres légèretés de mémoire à l'égard des personnes défuntes. Ah ! certes, cette terre est bien la terre de l'oubli ! Et si, la pelletée de sable jetée sur nos restes, tout était dit pour nous du futur, si rien de nous, pas même ces mânes légers qu'avaient imaginés les païens, ne devait paraître devant Dieu, cet oubli des morts serait la preuve la plus simple de la non-spiritualité de l'âme et de la totale extinction de nos personnes.

*Si vidisti aliquando hominem mori, cogita quia et tu per eandem viam transibis.* "Si vous avez vu quelqu'un mourir, pensez que, vous aussi, vous passerez par le même chemin." Comme cela est dit ! C'est le mourir dans sa nudité naturelle. Nous n'avons rien à nous apprendre les uns aux autres sur ces dépôts des nôtres, si vite effectués, avec si peu de remuements dans la maison, avec si peu d'entassements de paquets et de hardes. Tous nous avons vu quelques-uns des nôtres passer de vie à trépas. Il n'y a partie de nous même qui ne se tourne et ne s'attache avec l'intérêt le plus véhément à cet acte de la dissolution naturelle. C'est donc ainsi que notre corps finira, que nos organes cesseront l'un après l'autre, ou tous ensemble, de faire leurs fonctions, que ce souffle sera gêné, raccourci, obstrué, que toute cette machine aux pièces si bien ajustées, et, il y a huit jours, si bien allante, entrera dans l'angoisse des angoisses. Et plus la nature est résistante chez les mourants, plus le travail de la dissolution est dur, ou nous paraît tel, comme le fait remarquer Buffon. Ne dit-on pas de certains mourants qu'ils ne peuvent pas mourir ? Mais ceci ne regarde que le sensible ; et jusqu'ici, l'animal seul en nous s'étonne et se trouble à la vue de cette matière qui tombe en ruine. La nature n'a pas le pouvoir de parler à notre sens moral. Cette opératrice de la vie et de la mort ne sait que faire et défaire les choses avec quelque diversité

et selon les individus ; et dans le fait matériel de la mort elle se montre bien routinière.

Là donc n'est pas l'enseignement que nous recevons des mourants. Ce qui parle à tout mon être, ce qui abat ma chair et mon esprit devant la majesté de la mort, c'est cette personne de notre ami que je vois là, gisant sur ce lit, et qui s'éteint peu à peu, se retire du milieu de nous et entre dans la nuit éternelle. Quel objet à contempler ! On ne soutient bien cela qu'avec les yeux de la foi. Saint Augustin nous dit que le bon larron regardait en cette manière surnaturelle le Christ à la croix. C'est encore notre ami, et ce n'est plus lui. Quels obscurcissements dans les pensées de cet agonisant ! quel désordre étrange et quelle incohérence dans le peu de paroles qu'il profère ! Quoi ! c'est là cet esprit qui, la semaine dernière, était encore si présent aux choses de ce monde et à ses propres affaires ! Que s'est-il donc passé dans cette âme, dont les opérations sont toutes dérangées et comme embrouillées ? Elle a encore des yeux pour voir, et elle ne paraît pas faire usage de ces yeux. Elle ne nous reconnaît plus. Notre ami est perdu pour nous ; et néanmoins notre sens, à nous qui vivons, est tellement notre fort, que cette personne, noyée pour ainsi dire dans la mort, et qui ne reviendra pas sur l'eau, nous ne pouvons pas l'ôter de céans, même en idée, et nous l'ôter à nous-mêmes, aussi longtemps qu'il reste du souffle à ce corps dévolu au linceul.

Je ne fais pas comment les païens recevaient ce coup des séparations dernières. On voit bien, par tout ce qu'ils ont écrit sur la plus acerbe des nécessités, qu'ils étaient vrais dans leurs douleurs privées, et qu'ils s'y abandonnaient sans pudeur. Leurs poètes sont des chantes exquises de la mort et des "rigueurs à nulle autre pareilles" de l'Oréus. Ils ont pleuré leurs chers morts comme nous, et comme nous ils ont vidé de larmes leurs yeux. Quels tombeaux délicieux, et du plus intérieur de la maison, que ces urnes pleines des cendres des leurs : *Plenaque sororibus urnæ!* Tout cela est vrai, humain, universel. Ce l'était avant le Christ. Mais quand je pense que le Christ, la caution de nos âmes et de nos corps, a peine à me faire soutenir la vue de ce chrétien qui meurt, de cette chair qui périt pour renaitre ; quand ma foi est tout près de céder à mes sens, trop occupés du travail de la mort naturelle, je me demande quels hommes étaient ces païens au chevet de leurs mourants, et de quel esprit ils voyaient ces personnes chéries passer de la vie supérieure aux sombres demeures des mânes. Tout devait défaillir, que dis-je, défaillir ? s'écrouler, chez ces adorateurs de l'implacable Pluton, tout, les entrailles, le cœur et le sens. Eh ! nous-mêmes, somme-nous donc si forts sous la Croix ? Les bonnes gens parmi eux, à qui les destins avaient ravi une épouse, un fils, une fille, belle et toute formée, l'ornement et les délices de la maison, poussaient au ciel leur plainte et appelaient les dieux cruels ; après quoi, ils demeuraient comme ahinés dans l'irréparable. Les poètes, amoureux des formes passagères de la vie et des apparences de l'être, voyant que la mort déshonore et détruit tout cela, déploraient ces corps charmants d'où le sang, les esprits et les couleurs s'étaient retirés, et qui, fermes et pleins de sues avant que la fièvre les eût dévorés, s'en allaient vides et légers, et pour n'en jamais revenir, dans le royaume des ombres.

..... *Non vanæ redeat sanguis imagini.*..... (Horace, ode XXIV.) Leur poétique génie se jouait, avec une tristesse et des agréments infinis, autour de cette enveloppe mortelle. Il n'allait pas jusqu'à la personne elle-même, laquelle paraît mourir, et ne meurt pas même en sa chair, que le Christ, en la revêtant, a faite capable de ressusciter. Les philosophes, de leur côté, qu'ils procèdent de Platon, d'Aristote ou d'Epicure, n'entendent qu'à demi la mort, ou ne l'entendent pas du tout ; parce que ni la

sylogistique ni la mathématique n'ont rien à voir à cette redoutable inconnue. Le sentiment seul nous en découvre quelque chose, et la religion y apporte toute la lumière désirable. Les belles conjectures de ces sages touchant la condition ultérieure de mon être ne manquent pas : elles surabondent ; et, si je pouvais m'en contenter, je m'acheminerais assez tranquillement vers cet autre monde. Avec le divin Platon, vous ne mourez pas trop dénué ; vous sauvez quelque chose de la maison, et de l'hôte qui l'a habitée. Avec Epicure, vous n'emportez rien au départ, rien, pas même une vapeur. C'était déjà l'enterrement civil : ce n'est pas nous qui l'avons inventé et mis à la mode. Il me faut du certain dans cette affaire unique, où ma raison ne voit pas à se conduire et à se décider, quoique toute ma personne, "la chair et l'esprit pur," comme le dit Tertullien (*caro et spiritus solus ac purus*), y soit embarquée. Or ces philosophes ne me laissent ni l'un ni l'autre, et ils les enveloppent dans la même catastrophe. Ou bien ils me laissent l'un sans l'autre, sauvant l'âme, sans me dire où elle ira, et la séparant du corps, sans trouver par où les deux substances, désunies pour un temps, seront de nouveau conjointes et revivront la même et immortelle vie. En un mot, ils ne me disent pas, "à moi qui veux vivre, qui veux vivre !" dit Bossuet, comment ils me feront subsister tout entier, soit dans leur univers vide de Dieu, ou plein de cet Etre absorbant et sans amour, soit dans leur monde idéal, fait de premiers principes et de prototypes des choses. Ici mon âme, occupée seulement d'abstractions sublimes et d'entités qui la fuient, ne retrouvera plus son corps, "ce cher compagnon de ses travaux et de ses peines," ce bon serviteur qui s'est étendu à la servir, toutes les fois qu'elle a su le ranger sous elle et lui commander en souveraine. Comme je suis tout moi-même dans cette vie-ci, je veux être tout moi-même dans l'autre, et en la manière qu'il plaira à Dieu d'opérer à l'égard de ma personne. Eh ! qu'importe que ma raison soit confondue, si ma foi en Jésus-Christ m'assure ce bien des biens ? Or cela m'est dit, dans ce vingt-troisième chapitre, par un homme si rempli de la mort et de la vue du jugement, que je n'ai point de paroles pour disputer contre lui. Il me promet ce que ma chair et mon cœur aimait le mieux et désirent avec plus de véhémence ; et il me le promet de la part du divin Maître, avec une autorité et une douceur d'affirmation qui découlent du Verbe lui-même, et qui emportent mes derniers et faibles raisonnements.

(A continuer.)

#### Les caisses d'épargne scolaires.

Il est temps, pour les amis des écoles, de s'occuper de cette institution. Elle se fonde sur un prélèvement volontaire d'un ou deux sous par semaine effectué, par les jeunes écoliers, sur le peu d'argent que leurs parents leur donnent. Quand la somme produite par ces prélèvements successifs a atteint celle d'un franc, qui est généralement le *minimum* des dépôts reçus par les caisses d'épargne officielles, le maître dépose ce franc au nom de l'élève à qui il appartient, et qui reçoit en conséquence un livret où le versement est inscrit. Désormais l'écolier a donc à la grande caisse d'épargne un tout petit capital qui produira des intérêts. S'il a la sagesse de continuer à épargner sur ses friandises ou sur ses autres plaisirs de quoi former une nouvelle somme d'un franc, ce petit capital grossira un peu, produira un peu plus d'intérêt, et ainsi de suite. Bref, pour parler comme le bon La Fontaine :

Petit poisson deviendra grand,  
Pourvu que Dieu lui prête vie.

Il y a plus de quarante ans qu'un instituteur de Mans, M. Dulac, avait fondé une caisse d'épargne pour ses élèves. Cette tentative était restée sans écho en France. Pourquoi, pour s'acclimater parmi nous, faut-il que la Caisse d'épargne scolaire ait été obligée d'aller chercher à l'étranger (comme tant d'autres inventions d'origine française) le prestige dont elle manquait sur le sol qui l'avait vue naître ?

La voilà qui revient aujourd'hui de Belgique en France, en passant par l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie !

Au commencement de chaque classe, l'instituteur annonce l'exercice de l'épargne. Il reçoit toute somme, si modique qu'elle soit, et l'inscrit immédiatement, devant l'élève lui-même, sur un cahier spécial, dont chaque page est affectée au compte d'un élève, et qui présente douze colonnes verticales pour les douze mois de l'année ; et entre et une lignes horizontales pour les jours du mois. On peut appeler ce cahier *Registre de la caisse scolaire*. En Belgique, l'administration de la caisse d'épargne centrale a fait imprimer de ces cahiers et les donne gratis ; mais, dans tous les cas, qui empêchera l'instituteur de faire dresser les cadres de pareils cahiers par les écoliers eux-mêmes ?

Chaque élève économiste reçoit un *feuillelet détaché*. C'est comme un duplicata de son compte, sur lequel les versements sont inscrits en même temps et de la même manière que sur le cahier de l'instituteur. Ce duplicata est une double garantie, tant pour les parents de l'élève que pour le directeur de l'école. Afin d'en mieux assurer la conservation, on le plie en deux, on y met une couverture, avec le nom de l'élève sur le plat extérieur : c'est d'un format commode à transporter et à garder.

Une fois par semaine, l'instituteur fait le relevé des comptes qui ont atteint un franc ; il en dresse un état et l'apporte, avec la somme correspondante, à la caisse d'épargne locale. La part afférente à chaque élève est alors inscrite sur chacun des *livrets individuels*, et si, plus tard, un élève veut retirer son argent, la signature des parents ou tuteurs devient nécessaire, conformément à la loi.

Ce petit mécanisme s'est déjà perfectionné. Ainsi, dans le principe, les sous amassés qui attendaient d'avoir atteint le franc pour entrer à la caisse d'épargne formaient, dans le tiroir de l'instituteur, une somme permanente assez forte (en moyenne 100 fr., pour une classe de 200 élèves), et cette somme restait improductive. Aujourd'hui on a obvié à cet inconvénient. L'instituteur se fait délivrer un livret collectif, au nom de l'école. Toutes les petites sommes, moindres d'un franc, reçues de ses élèves, sont versées *in globo* sur ce livret ; et dès que le compte ouvert à l'un d'eux sur le registre scolaire atteint la limite d'un franc, le livret collectif de l'école et celui de l'élève sont présentés à la caisse d'épargne avec une note demandant le transfert de cette somme de l'un à l'autre livret. Quant à l'excédant d'intérêts ainsi acquis par le livret collectif de l'école, on en abandonne le bénéfice (fort minime) à l'instituteur, pour compenser les pertes qui résultent parfois des managements d'espèces.

Vient-on maintenant savoir quels ont été, dans le royaume de Belgique, les effets de l'institution que nous venons de faire connaître ? Qu'on en juge d'abord par ce qui s'est passé à Gand. Dès la fin du mois d'octobre 1866, époque à laquelle M. Laurent, professeur de droit à l'université de cette ville, entreprit sa courageuse campagne et sa propagande, deux écoles communales de Gand furent munies chacune d'une caisse d'épargne scolaire. Puis, peu à peu, grâce aux encouragements donnés par le conseil communal, par la commission des écoles de la ville, et par deux sociétés libres de bienfaisance populaire, l'institution s'est propagée dans les autres écoles gratuites de la ville, dans les écoles payantes, dans les salles d'asile,

et enfin dans les classes d'adultes. Aujourd'hui, sur les 15,000 élèves qui fréquentent ces écoles, plus de 13,000 sont parvenus, par la petite caisse d'épargne des sous, à s'ouvrir un livret à la grande caisse d'épargne.

Voici, au surplus, quelques chiffres officiels qui donneront une idée de la progression du succès. A la fin de la première année, en 1867, on avait inscrit 5,801 élèves économistes, avec 31,907 fr. d'épargnes ; en 1869, 10,537 économistes et 96,998 fr. ; en 1871, 12,153 économistes et 297,996 fr. ; enfin, à l'expiration de l'année 1873 on comptait 13,032 économistes, avec un avoir de 463,061 fr., c'est-à-dire de près d'un demi-million. Eh bien ! en huit ans, un demi-million ainsi amassé par sous et centimes, cela mérite bien qu'on s'intéresse à une œuvre capable d'amener un tel résultat.

Mais ce n'est pas tout. Au témoignage des autorités les plus compétentes, la création nouvelle aurait produit un résultat plus important encore, en ce qu'elle aurait influé considérablement sur les mœurs de toute la population ouvrière ; car les enfants des écoles, en attendant qu'ils soient des chefs de famille économistes, ont déjà initié leur famille actuelle au culte de la caisse d'épargne. On a remarqué, en effet, que, aux premiers temps de la fondation des caisses scolaires, les parents des élèves étaient si éloignés des habitudes d'économie, qu'ils voyaient d'assez mauvais œil la nouvelle institution. Mais ils ne tardèrent pas à se convertir, prêchés par leurs enfants eux-mêmes, qui rapportaient dans la famille les leçons de l'école ; et, peu à peu, ces parents, ainsi édifiés, se firent un plaisir de contribuer aux économies de leurs enfants, en leur donnant des sommes plus fortes, sur lesquelles ceux-ci apportaient à la caisse scolaire, au lieu de petits sous, jusqu'à des pièces de 20 et de 50 centimes.

Aussi le gouvernement belge, frappé des excellents résultats des caisses d'épargne scolaires, a-t-il eu soin de faire publier en français et en flamand, et d'adresser à toutes les écoles primaires et normales, ainsi qu'aux bourgmestres (maires) de la plupart des communes du royaume, les *Conférences* de M. Laurent sur l'épargne dans l'école. Et cette sollicitude a trouvé sa récompense, non seulement en ce qu'elle a servi à multiplier les caisses scolaires, mais aussi en ce qu'elle a attiré beaucoup d'ouvriers à la grande caisse d'épargne. C'est ainsi du moins que l'administration belge explique la progression extraordinaire de 22 0/0 survenue pendant le cours d'une seule année (1873) dans le nombre des livrets de la caisse d'épargne nationale.

(Bulletin mensuel d'éducation populaire.)

### Dictionnaire technologique.

ABAISSE, *s. f.* — Pièce de pâte mince qui a passé sous le rouleau ; pâte qui fait la croûte de dessous dans plusieurs pièces de pâtisserie.

ABAQUE, *s. m.*, Arch. — Tailloir, partie supérieure, du chapiteau des colonnes, sur laquelle porte l'architrave.

ABATANT, *s. m.* — Pièce du métier à bas qui fait descendre les platines à plomb.

ABATIR, *s. f.*, Mar. — Mouvement par lequel un navire obéissant au vent, à la lame ou à la marée, tourne sur lui-même et écarte la proue de la ligne du vent. Le mouvement contraire s'appelle *avolfe*.

ABAT-FOIN, *s. m.*, Agr. — Ouverture pratiquée dans un grenier, au-dessus de l'écurie ou de l'étable et par laquelle on jette le foin ou la paille.

ABATRE, *v. a.*, Mar. — Abattre un navire, le mettre sur le côté pour le réparer. — Maréchalerie, abattre du pied, enlever le dessous de la corne — Impr., abattre le frisquette et le tympan, se dit du mouvement qui fait l'imprimour, après que sa feuille a été placée sur le tympan.

ABAT-VOIX, *s. m.* — Espèce de toit qui couvre une chaire à prêcher.

**ABÉE, s. f.**—Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait aller un moulin, ou par où l'eau s'écoule quand le moulin est arrêté.

**ABLAI, s. m. pl.**—Blés coupés encore sur champ.

**ABLERET, s. m.**—Petit filet carré attaché au bout d'une perche.

**ABLIER, r. a. Tech.**—Passer légèrement une liqueur préparée avec de la noix de galle sur du parchemin ou du papier, pour faire revivre l'écriture.

**ABOT, s. m.**—Espèce d'entrave que l'on met au paturon pour retouner les chevaux.

**ABOUT, s. m.**—L'extrémité par laquelle un morceau de bois de charpente ou de menuiserie est assemblé avec un autre. Le bout par lequel une tringle ou un tirant de fer se joint, se fixe à quelque chose.

**ABOUTEMENT, s. m.**—Action de mettre bout à bout.

**ABOUTER, r. a. Tech.**—Joindre deux choses bout à bout.

**ABRAS, s. m.**—Garniture de fer qui entoure le manche d'un marteau de forge.

**ABREVOIR, s. m.**—Lieu où vont boire les bestiaux.

**ABRIER, r. a. Mar.**—Intercepter en parlant du vent.

**ABUTER, r. a. et r. n. Mar.**—Mettre où être bout à bout.

**ACCASTILLAGE, s. m. Mar.**—Partie de l'œuvre morte d'un grand bâtiment qui reçoit des sculptures et des ornements.

**ACCASTILLER, r. a. Mar.**—Garnir un vaisseau de son accastillage.

**ACCLAMPER, r. a. Mar.**—Fortifier un mât ou une vergue en y attachant des pièces de bois par les côtés.

**ACCOÏÇON, s. m.**—Partie de charpente qu'on ajoute à un toit pour le rendre égal.

**ACCOLEMENT, s. m. Arch.**—Espace de terrain entre les fossés d'un chemin et les bordures du pavé, servant d'encaissement.

**ACCOMPAGNAGE, s. m.**—Trame fine dont on garnit le fond d'une étoffe de soie brochée d'or.

**ACCORDON, s. m.**—Sorte d'outil qui sert à accorder certains instruments de musique.

**ACCORE, s. m.**—Contour d'un banc, d'un écuil. — Pièce de bois qui étaye un navire en réparation. — Adjectif: qui est coupé verticalement, en parlant de la berge d'une pièce d'eau.

**ACÉRER, r. a.**—Garnir d'acier un instrument, etc.

**ACIÉRER, r. a.**—Convertir en acier.

**ADAPTER, r. a.**—Ajuster une chose à une autre.

**ADOS, s. f., Jard.**—Terre en pente, exposée au midi et favorable aux primeurs.

**ADOUBER, r. a. Mar.**—Réparer.

**AFFALER, r. a., Mar.**—Abaisser, soulager un cordage pour l'aider à courir dans sa polie et à descendre. — S'affaler, *r. réf.* — En parlant d'un marin, se glisser le long d'un cordage; en parlant d'un navire, s'échouer.

**AFFANURE, s. f.**—Salaires en nature que reçoivent les ouvriers employés à faire les récoltes.

**AFFENER, r. a. Agr.**—Donner la pâture aux bestiaux.

**AFFILER, r. a.**—Donner le fil à un tranchant, aiguïser.

**AFFILOIR, s. m.**—Instrument d'acier qui sert à affiler.

**AFFILOIRES, s. f. pl.**—Pierres à aiguïser, assorties et fixées dans du bois.

**AFFLEURER, r. a.**—Mettre de niveau.

**AFFLOUER, r. a. Mar.**—Faire flotter un bâtiment échoué.

**AFFOURAGER ou AFFOURER, r. a.**—Donner du fourage sec aux bestiaux à l'écurie.

**AFFRICHER, r. a. Agr.**—Laisser un terrain en friche.

**AFFRUITER (S'), r. réf., Jar.**—Se mettre à produire des fruits, en parlant d'un arbre.

**AFFUTER, r. a.**—Aiguïser un outil; ajuster un outil au fût qui sert à le maintenir dans la position la plus propre pour le faire couper.

**AÛE, s. m.**—Partie de la charrue destinée à transmettre au corps de l'instrument le mouvement qui lui est donné.

**AGIAU, s. m.**—Sorte de pupitre sur lequel le doreur place le livre qui contient les feuilles d'or.

**AGNAN, s. m. Mar.**—Petite plaque de fer ou de cuivre percée d'un trou et servant à supporter le rivet des clous qui relient les bordages à clins.

**AGRAFE, s. f.**—Sorte de crochet. — Arch. — Crampon de fer qui sert à empêcher que les pierres ne se désunissent.

**AGRÈNER, r. a. Mar.**—Vider l'eau d'une chaloupe ou d'un navire au moyen des pompes.

**AGREYEUR, s. m.**—Ouvrier qui fait passer le fil de fer par la filière.

**AGUADE, s. f. Mar.**—Lieu où l'on fait de l'eau pour un vaisseau.

**AGUISAGE ou AIGUISÉMENT, s. m.**—Action d'aiguïser un outil.

**AGUISER, r. a.**—Rendre pointu ou tranchant; affiler.

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, JANVIER, 1875.

### Méthode de M. de Zaba pour étudier l'histoire.

L'étude de l'histoire est une des plus importantes occupations de l'esprit humain et en même temps une des travaux les plus difficiles pour celui qui veut y apporter toute l'attention et le soin qu'exigent la grandeur et la variété du sujet.

On a essayé, jusqu'à ce jour, un grand nombre de systèmes destinés à faciliter cette étude et à venir au secours de la mémoire surchargée. Ces divers systèmes, en général, n'ont pas produit les résultats qu'on en attendait; il restait une lacune immense. Nous croyons que la méthode de M. de Zaba vient de la combler.

Cette méthode est simple, et l'on peut facilement la comprendre et la mettre en pratique. Elle s'applique également à l'histoire générale et aux histoires particulières, et offre le guide le plus sûr que nous connaissions jusqu'à présent pour la mémoire du maître et celle de l'élève.

Nous allons, sans plus de remarques, indiquer les principaux traits de ce nouveau système.

1o. Il consiste en une carte ou tableau de huit pieds carrés, ou plus, pour les bibliothèques et les écoles; pour l'usage particulier, il suffit d'un carton de douze pouces carrés que l'on peut facilement plier et mettre dans la poche. Sur ce tableau sont tracés vingt carrés indiquant vingt siècles de l'ère chrétienne et vingt autres carrés indiquant vingt siècles avant Jésus-Christ. Chaque carré d'un siècle contient cent divisions représentant une année chacune. Après un peu de pratique, l'œil se porte de suite facilement à un carré voulu, tandis que l'esprit se pénètre des événements qui se sont passés pendant l'année que ce carré représente; ces événements sont répartis sur les neuf subdivisions du carré annuel. La planche que nous publions offre l'image d'un carré séculaire avec les subdivisions dont nous venons de parler.

2o. La classe et l'espèce des événements historiques sont indiquées par quelques marques peu compliquées et faciles à distinguer l'une de l'autre; et à chaque classe ou espèce on assigne un des neuf compartiments, le même dans chaque carré annuel. Ainsi, le premier compartiment annuel dans chaque carré centenaire est réservé aux titres *guerre, bataille, guerre civile*;

Le second aux *acquisitions par conquête, traité ou mariage*;

Le troisième aux *calamités* telles que *peste, conflagrations, persécutions, tremblements de terre, etc.*;

La quatrième aux *personnages distingués, leur naissance, leur mort, etc.*;

Le cinquième aux *événements et successions des souverains et des princes*;

Le sixième aux *découvertes géographiques, scientifiques, artistiques, etc.*;

Le septième aux titres *législation, diète, parlement, conseil, congrès, etc.*;

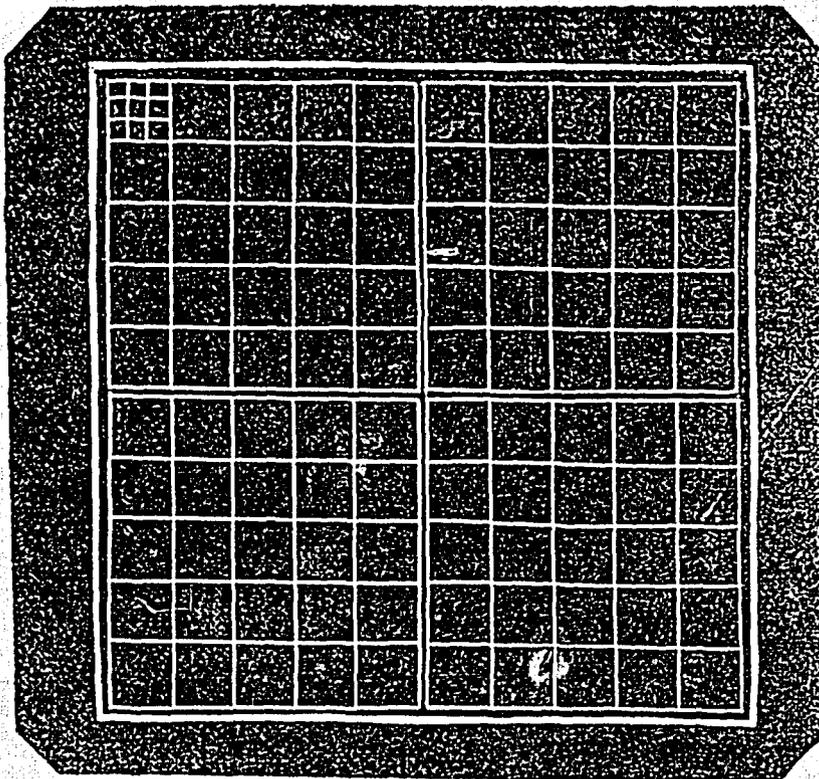
Le huitième aux titres *révolution, insurrection, conspiration, émeute, etc.*;

Le neuvième aux titres *paix, traité de paix, ligue, etc.*

Les symboles employés pour désigner le caractère spécial des événements, par exemple, si une guerre est étrangère ou intérieure, si une découverte est dans le domaine de la science ou des arts, etc., sont au nombre de trois ou quatre; mais le compartiment même dans lequel est placé un fait indique déjà son caractère général tandis que le carré plus grand donne l'année ou le siècle.

30. Il y a enfin la couleur des marques qui indique le pays ou la nationalité à laquelle le symbole fait allusion. Ainsi, le noir se rapporte à l'histoire romaine, le bleu à l'histoire biblique, avant la venue du Christ. Pour l'ère chrétienne, le noir représente l'empire romain ; le bleu, l'Eglise ; le rouge, l'Angleterre ; le jaune, la France ; le

vert, l'Allemagne ; l'or, l'Amérique. Les indications spéciales sont facilement obtenues par des combinaisons fort simples. Ainsi, une marque rouge et circulaire indiquera une colonie anglaise tandis qu'une marque de la même couleur mais carrée, représentera l'Angleterre même.



De cette manière et par le procédé que nous venons de décrire, tous les principaux événements de l'histoire peuvent être mis à leur rang et groupés sous les yeux avec leur date, leur caractère, et le nom des pays et des peuples auxquels ils se rapportent. En un mot, c'est un canevas complet de l'histoire, qui met les grands traits des siècles constamment devant la vue et les fait embrasser d'un seul coup d'œil.

L'espace dont nous disposons ne nous permet pas de faire une plus longue étude de ce système. Qu'il nous suffise de dire que, sur la recommandation du conseil de l'instruction publique, les tableaux de M. de Zaba ont été placés dans les trois écoles normales de la province de Québec.

**Incendie du collège Masson à Terrebonne.**

Le collège Masson a été réduit en cendres, le onze de ce mois. Le feu a pris naissance dans la chapelle vers sept heures du matin, et, moins de deux heures après, tout l'édifice n'offrait plus qu'un monceau de ruines fumantes. On n'a pu sauver que très-peu de meubles et d'effets. Les pertes sont d'environ \$100,000, et la maison n'était assurée que pour environ le quart de cette somme.

Le collège Masson avait été fondé en 1847, par madame Masson, de Terrebonne. Destiné d'abord à l'enseignement classique, il avait été transformé, depuis quelques années, en une excellente institution de commerce, où environ trois cents élèves, tant de ce pays que des Etats-Unis, venaient faire leur éducation.

Nous déplorons vivement le terrible accident qui vient

de suspendre les cours de cette maison qui rendait de si grands services. Le collège Masson était un de ces établissements qui sont malheureusement encore trop rares dans ce pays. Aussi, espérons-nous le voir bientôt se relever de ses ruines pour reprendre parmi nos maisons d'éducation, cette place au premier rang qu'il occupait si dignement.

**Revue mensuelle.**

Le bon peuple d'Espagne qui s'était endormi en pleine république le trente-et-un décembre dernier s'est éveillé, le matin suivant, sous le sceptre d'un roi. Si les Espagnols aiment le changement ils sont servis à souhait. Depuis mil huit cent soixante-huit, c'est leur sixième gouvernement. Nous ne savons pas quel effet va produire, pour la paix publique, cet avènement de don Alphonse ; mais nous craignons beaucoup que le fils d'Isabelle ne réussisse pas à abattre la guerre civile, et qu'il ne soit obligé avant longtemps, comme le roi Amédée, de revenir dans la vie privée. Au point où en sont les choses en Espagne, il ne suffit pas d'un nom, pour rallier tous les esprits ; il faut que ce nom soit porté par un homme qui s'impose lui-même par sa supériorité. Or, il serait difficile, même avec la meilleure volonté du monde, de supposer cette supériorité chez un roi de dix-sept ans. Don Alphonse commence son règne dans un temps extrêmement difficile, et quoique le coup d'état qui l'a porté au trône se soit fait le plus pacifiquement possible, nous croyons que cet acte a été un faux pas du jeune monarque ou plutôt de sa mère qui tient évidemment le dessous des cartes. La situation se complique encore des réclamations que la Prusse fait contre don Carlos au sujet du brig *Gustae*. La Prusse a depuis longtemps le dessein de se mêler des affaires de l'Espagne ; mais nous hésitons à croire que cette intervention soit pour le plus grand bien de l'Europe en général et des Espagnols en particulier. Attendons que les choses se dessinent mieux, peut-être n'attendrons-nous pas longtemps. Nous avons au surplus de quoi nous distraire en reportant nos regards vers la France où la situation est extrêmement tendue.

Le président MacMahon, tiré en tous sens par la Chambre et par les journaux, a accepté la démission de ses ministres et cherche à former un nouveau cabinet qui réunisse une majorité un peu plus solide et avec lequel il puisse gouverner. Cet objet rarissime n'est pas encore trouvé, et nous craignons fort qu'il ne se passe encore un temps considérable avant qu'on le découvre. Les partis sont à l'œuvre et travaillent plus que jamais. Car dès qu'il se produit une commotion dans le pouvoir régnant, tous les prétendants s'agitent et tâchent de faire tourner l'incident à leur profit respectif. Hélas ! quand donc toutes ces agitations finiront-elles, et quand la France pourra-t-elle jouir d'un gouvernement sérieux, honnête et capable de faire renaitre la paix et l'abondance ?

De ce côté-ci de l'Atlantique, nous avons aussi des événements importants à enregistrer. Nous exprimions, dans notre dernière revue, l'espoir que l'imbroglie de la Louisiane serait virtuellement terminée par le résultat des élections. Nous comptions sans la tenacité de Kellogg et l'incommensurable partialité du président Grant. Comme la plupart des journaux l'avaient prévu, le parti de M. McEnry, malgré toutes les roueries du parti opposé, avait une majorité dans l'Assemblée. La Chambre s'était réunie et, grâce à cette majorité, avait pu s'organiser sur un pied nouveau. Elle avait choisi son président, Wiltz, et nommé un nouveau greffier. Ceci ne faisait pas l'affaire de Kellogg. Aussi s'adressa-t-il de suite au général Sheridan pour faire intervenir la force militaire. Le général, avec une complaisance dont il payera sans doute la façon, a dépêché à l'Assemblée le général Trobriand, lequel, en violation de tous les droits constitutionnels, s'est rendu maître de l'édifice et a expulsé, par la force, les députés, au nombre de treize, contre lesquels Kellogg voulait exercer son ressentiment. L'élection de ces députés avait, il est vrai, été attaquée ; mais aucun autre pouvoir que la Chambre ne pouvait affirmer ou invalider cette élection. Toute la presse des Etats-Unis, a poussé un cri indigné contre cet épouvantable abus de pouvoir. Des *mass-meetings* se sont organisés dans chaque état et ont protesté énergiquement en revendiquant les libertés constitutionnelles. Cette unanimité dans la désapprobation a fait quelque impression sur le président Grant qui dans un message au Congrès, réuni pour protester de son côté, a désavoué, avec force réticences, l'action de Sheridan. Pendant ce temps, néanmoins et sous les auspices de Kellogg, la minorité devenue majorité s'est réorganisée et l'ancienne Chambre siège impudemment contre le gré des honnêtes gens que la violence a déposés.

Parmi les décès du mois dernier, nous avons à signaler les noms de M. Etienne Parent, du révérend père Lafont et de M. Ledru-Rollin.

M. Etienne Parent est décédé à Ottawa le 21 décembre dernier, à l'âge de soixante-treize ans. Une circonstance qui ne tient pas de nous, nous force de remettre à notre prochain numéro la notice nécrologique de ce citoyen distingué.

Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* les détails suivants sur la vie et les travaux du révérend père Lafont, mort à Brooklyn, le neuf de ce mois.

« Le Père Lafont naquit à Ambert, département du Puy-de-Dôme. Il fit ses études ecclésiastiques au grand séminaire de Clermont-Ferrand ; il les avait terminées à l'âge de 22 ans. Ses supérieurs avaient de lui une si haute estime qu'ils lui confièrent la chaire de philosophie, puis la chaire de théologie. Trois ans plus tard il fut ordonné prêtre et placé comme vicaire à Lezoux, où il demeura quatre ans, après quoi il entra dans la Société des Pères de la Miséricorde. Il n'avait pas encore fini son noviciat, quand il fut choisi par ses supérieurs pour faire partie d'une colonie de missionnaires qu'ils envoyaient en Amérique. Il était au collège de Springhill, au moment où Mgr. de Forbin-Janson, voulant établir une église française à New-York, s'adressait à ses anciens confrères, les prêtres de la Miséricorde. Le Père Lafont fut choisi par le supérieur général, qui était alors le Père Rauzan, et prit la direction de l'église française, dans Canal Street.

Tout le monde sait le courage, la persévérance du Père Lafont dans la fondation de l'église française. Au bout de quelques années, les français fixant peu à peu leur résidence au bout de la ville, le Père Lafont crut de son devoir de les suivre et bâtit la belle église de la 23<sup>ème</sup> rue, avec le généreux concours des français de New-York.

L'orphelinat, qui est l'une des plus belles œuvres du Père Lafont, commençait en 1861 dans une humble maison de la 26<sup>ème</sup> rue, sous la direction de madame Lagarde.

Le nombre des orphelins augmentant, le Père Lafont songea à leur donner une demeure plus convenable. Il fit appel aux sœurs françaises de New-York, et bientôt on vit s'élever le magnifique édifice de la 39<sup>ème</sup> rue, où 150 à 160 orphelins sont élevés et instruits sous la direction des Sœurs de la Croix.

Il y a trois ans que le Père Lafont fut atteint de la maladie qui l'a conduit à la tombe. Jusqu'à ses derniers moments, il a conservé toutes ses facultés et il s'est éteint sans effort, en faisant tranquillement ses adieux à ses confrères qui l'entouraient, comme l'ouvrier laborieux qui prend le repos si bien dû à ses travaux.

Ledru-Rollin (Alexandre-Auguste) était né à Paris le 2 février 1830. Il a joué un rôle marquant dans l'histoire des vingt dernières années, mais ses opinions radicales ont terni considérablement l'éclat d'un talent qui, poussé dans la bonne voie, aurait pu faire beaucoup de bien. Il est mort le premier de ce mois.

## Grammaire de Lhomond

entièrement revue, corrigée et augmentée par

### J. B. CLOUTIER

de l'école normale-Laval.

#### “ DEVOIRS GRAMMATICAUX ”

GRADUÉS,

PAR LE MÊME.

Ces deux livres, approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, introduits au séminaire de Québec, à l'école modèle-Laval et dans plusieurs des principales institutions du pays, sont en vente chez tous les libraires de cette ville et chez M. PAVETTE à Montréal.

PRIX DE LA GRAMMAIRE : ..... { \$1.20 la douzaine.  
\$0.12 l'exempl. en détail.  
PRIX DES DEVOIRS GRAMMATICAUX : { \$1.50 la douzaine.  
\$0.15 l'exemplaire en détail

## LIVRES D'ECOLE

PUBLIÉS PAR LES

### Frères des Ecoles Chrétiennes

DANS LA

#### PUISSANCE DU CANADA.

TRAITÉS D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, de MENSURATION et de COMPTABILITÉ, 1 vol. in—12, de 468 pages.

INTRODUCTION AU TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE COMMERCIALE, 1 vol. in—12, 216 pages.

CLEF ou SOLUTIONS des Exercices et Problèmes des deux ouvrages ci-dessus, suivies d'un Recueil d'Exercices pratiques et bien gradués pour Calcul Mental à l'usage des Professeurs.

Ces ouvrages sont publiés dans les deux langues française et anglaise.

HISTOIRE SAINTE, 1 vol. in—12, de 141 pages.

HISTOIRE DU CANADA et des autres Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, 1 vol. in—12, de 176 pages.

HISTOIRE ANGIENNE, HISTOIRE DU MOYEN ÂGE et HISTOIRE MODERNE, 1 vol. in—12, de 392 pages.

COURS D'HISTOIRE, où les trois ouvrages ci-dessus réunis, formant 1 vol. in—12, de 710 pages.

CATÉCHISME DE L'HISTOIRE SAINTE, 1 vol. in—12, de 86 pages.

CATÉCHISME DE L'HISTOIRE DU CANADA, etc., 1 vol. in—12 de 114 pag.

Les deux CATÉCHISMES ci-dessus réunis, 1 vol. in—12, de 192 pages.

Une partie du Cours complet d'Histoire est publiée en anglais, et l'autre le sera très-prochainement.

Tous les ouvrages ci-dessus ont reçu l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique pour la Province de Québec. On peut se les procurer à des prix très-modérés, chez les auteurs, rue Glacis, 2, ou chez la plupart des libraires.

Québec, le 21 Janvier 1874

## LE CALCUL MENTAL

DE

### M. F. E. JUNEAU

EST EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Imprimerie de Léger Brousseau, 7, rue Buado, Québec.